

NANOBIOTIX

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

Période du 1er janvier 2025 au 30 juin 2025

30 septembre 2025

SOMMAIRE

	Page
I. Rapport semestriel d'activité	3
Informations relatives à l'entreprise	4
Évènements significatifs durant le semestre écoulé (du 1er janvier 2025 au 30 juin 2025)	4
Activité de la Société au 1er semestre 2025	5
Perspectives d'avenir	6
Principaux risques et incertitudes	7
Principales transactions avec les parties liées	7
Liquidité et sources de financement	7
II. Comptes consolidés résumés	11
Etat consolidé de la situation financière	13
Compte de résultat consolidé	14
Etat consolidé du résultat global	15
Etat de variation des capitaux propres consolidés	16
Etat de flux de trésorerie consolidés	17
Annexes aux états financiers consolidés au 30 juin 2025	18
III. Attestation du responsable du rapport financier semestriel	52
IV. Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle	54

I. Rapport semestriel d'activité

1. Informations relatives à l'entreprise

Nanobiotix, Société Anonyme immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 447 521 600 et ayant son siège social au 60 rue de Wattignies, 75012, Paris (« **Nanobiotix** » ou la « **Société** » et, avec ses filiales, le « **Groupe** »), est une société de biotechnologie au stade clinique et en phase avancée, pionnière dans les approches thérapeutiques novatrices fondées sur les nanoparticules pour le traitement du cancer et d'autres besoins médicaux importants avec l'intention expresse d'avoir un impact favorable sur la vie de millions de patients.

Créée en 2003, Nanobiotix a son siège social à Paris, France. La Société possède également des filiales à Cambridge, Massachusetts (États-Unis), en Espagne et en Allemagne. Le Groupe est coté sur Euronext : Paris sous le symbole « NANO » depuis 2012 (ISIN : FR0011341205, Code Bloomberg : NANO:FP) et sur le Nasdaq Global Select Market sous le symbole « NBTX » aux États-Unis depuis décembre 2020.

Le Groupe est propriétaire de plus de 25 familles de brevets associés à trois plateformes nanotechnologiques : 1) la plateforme de radioenhancers dont JNJ-1900 (NBTXR3) est le premier produit candidat conçu pour détruire localement les cellules tumorales et activer une réponse immunitaire de manière systémique ; (2) la plateforme de nanoprimers Curadigm conçue pour redéfinir la conception et l'application de classes thérapeutiques confrontées à l'élimination hépatique ; et (3) Oocuity pour les maladies neurologiques.

La Société concentre ses efforts sur le développement de JNJ-1900 (NBTXR3).

2. Évènements significatifs durant le semestre écoulé (du 1er janvier 2025 au 30 juin 2025)

Le développement clinique mené au premier semestre 2025 s'est principalement axé sur l'établissement d'un socle thérapeutique pour JNJ-1900 (NBTXR3) dans le carcinome épidermoïde de la tête et du cou (CETEC) et dans le cancer du poumon non à petites cellules (CPNPC), tous deux définis comme des priorités stratégiques. Dans les deux indications, la radiothérapie demeure une pierre angulaire de la prise en charge des patients, offrant un cadre rationnel pour l'intégration d'un *radioenhancer* administré localement tel que JNJ-1900 (NBTXR3). Dans le cancer de la tête et du cou, l'attention s'est portée sur l'essai de Phase 3 en cours NANORAY-312, dont le transfert de sponsorship à Janssen Pharmaceutica NV, une société Johnson & Johnson (« J&J »), est en voie d'achèvement. En parallèle, Nanobiotix a renforcé sa position financière grâce à un amendement de l'accord de licence conclu avec J&J, apportant un soutien additionnel à l'avancement de l'essai de Phase 3 NANORAY-312.

L'expansion vers d'autres types de tumeurs où la radiothérapie seule ou en association avec une immunothérapie fait partie du standard de soin est également en cours. Ces deux essais ont fourni des preuves d'activité antitumorale tout en confirmant le profil de sécurité de JNJ-1900 (NBTXR3), notamment dans le cadre d'une ré-irradiation chez des patients atteints d'un CPNPC et chez des patients atteints d'un cancer du pancréas localement avancé ou à la limite de résécabilité, comme rapporté au premier semestre 2025.

Cancer du poumon (CPNPC) : premier essai randomisé dans le poumon

Grâce à notre collaboration avec J&J, le CPNPC est devenu un autre axe clé de développement aux côtés du CETEC. Au premier trimestre 2025, J&J a traité le premier patient dans CONVERGE, un essai mondial de Phase 2 randomisé évaluant JNJ-1900 (NBTXR3) activé par radiothérapie chez des patients atteints de CPNPC de stade III non résécable recevant la chimioradiothérapie standard suivie de durvalumab en consolidation. Cet essai représente la première étude randomisée de JNJ-1900 (NBTXR3) dans le cancer du poumon. Si les résultats sont positifs, conformément au protocole, cet essai pourrait constituer une étape majeure dans l'expansion du portefeuille de développement dans le cadre de l'accord de licence Nanobiotix-Janssen.

Cancer du poumon (CPNPC) : premiers résultats de Phase 1

Par ailleurs, les résultats de la partie escalade de dose complétée d'un essai de Phase 1 (Étude 2020-0123), mené par le MD Anderson Cancer Center de l'Université du Texas, ont été présentés lors de la Conférence européenne sur le cancer du poumon (ELCC) 2025. Cette étude évalue JNJ-1900 (NBTXR3) chez des patients atteints de CPNPC récidivant au niveau locorégional, ayant reçu une radiothérapie antérieure, et inopérables, explorant ainsi l'opportunité d'une utilisation de JNJ-1900 (NBTXR3) en situation de ré-irradiation. Douze patients ont été évalués pour la sécurité, la faisabilité ainsi que pour l'analyse préliminaire de données de survie :

- Aucune toxicité limitant la dose liée à JNJ-1900 (NBTXR3) et aucun effet indésirable de grade 3 ou supérieur lié à JNJ-1900 (NBTXR3) n'ont été rapportés ;
- Des premiers signes d'efficacité prometteurs ont été observés : une analyse préliminaire des données de survie a montré une LPFS (*local progression-free survival*, survie sans progression locale) à 12 mois de 64 % (médiane de 18,6 mois) et une OS (*overall survival*, survie globale) à 12 mois de 83 % (médiane de 30,2 mois).

Ces résultats soutiennent la faisabilité et le potentiel thérapeutique de l'utilisation de JNJ-1900 (NBTXR3) en situation de ré-irradiation, qui concerne une population de patients disposant de très peu d'options thérapeutiques efficaces. La partie expansion de l'étude est en cours.

Cancer du pancréas : données de Phase 1 finales et expansion de l'étude

En mai 2025, Nanobiotix a présenté les données finales de son essai de Phase 1 évaluant JNJ-1900 (NBTXR3) chez des patients atteints de cancer du pancréas localement avancé ou à la limite de résécabilité, une population caractérisée par un fort besoin médical non satisfait. L'étude a démontré, chez 22 patients :

- une survie globale médiane (mOS) de 23,0 mois contre 19,2 mois dans des données historiques¹ ;
- une survie sans progression locale médiane (mLPFS) de 13,3 mois ;
- une normalisation du CA19-9 chez 59 % des patients ;
- deux patients atteints de cancer du pancréas localement avancé ont bénéficié d'une résection chirurgicale R0.

Ces résultats suggèrent que JNJ-1900 (NBTXR3) activé par radiothérapie, après une chimiothérapie d'induction, pourrait renforcer le contrôle tumoral local et améliorer la probabilité d'une résection chirurgicale réussie. Une cohorte d'expansion combinant JNJ-1900 (NBTXR3) avec la chimioradiothérapie standard, après chimiothérapie d'induction, a été initiée au premier semestre 2025.

Amendement de l'accord de licence avec J&J

En mars 2025, Nanobiotix et J&J ont signé un amendement à l'accord de licence transférant à J&J la quasi-intégralité de la responsabilité financière de NANORAY-312, l'essai mondial de Phase 3 en cours évaluant JNJ-1900 (NBTXR3) dans le cancer de la tête et du cou localement avancé, précédemment assumée par Nanobiotix, moins une petite partie des coûts qui resteront à la charge de Nanobiotix. Nanobiotix continuera de soutenir l'exécution de NANORAY-312 pendant et après le transfert de sponsorship. Certaines obligations de potentiels futurs paiements d'étape, sélectionnées et limitées, précédemment dues par J&J à Nanobiotix, ont été réduites dans le cadre de cet amendement.

3. Activité de la Société au 1^{er} semestre 2025

3.1 PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Le total du chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation pour le semestre clos le 30 juin 2025 s'élève à 26,6 millions d'euros, contre 9,3 million d'euros pour le semestre clos le 30 juin 2024, principalement en raison du chiffre d'affaires comptabilisé dans le cadre de la modification contractuelle avec Janssen.

Au 30 juin 2025, le chiffre d'affaires total a atteint 24,9 millions d'euros, composé des éléments suivants :

- Revenus de "Services" incluant (i) un produit ponctuel de 21,2 millions d'euros directement attribuable à l'impact de la modification contractuelle ayant eu lieu sur le semestre clos le 30 juin 2025, venant compenser l'impact du chiffre d'affaire négatif constaté sur l'exercice 2024: les avenants signés au cours du dernier trimestre 2024 avaient significativement réduit le prix de transaction du contrat de licence, car l'obligation de performance de service R&D avait été remplacée par une obligation de financement de la Société vis-à-vis de Janssen, alors que l'avenant signé en mars 2025 n'a pas modifié le périmètre des obligations de performance de la Société, mais a augmenté le prix de transaction restant de l'accord global de licence, (ii) et d'autres produits de services liés à la refacturation du transfert de technologie et d'assistance technique à Janssen pour un montant de 0,4 million d'euros.
- "Autres ventes" s'élevant à 3,4 millions d'euros liés aux fournitures cliniques de produits à Janssen pour le semestre clos le 30 juin 2025.

Pour le semestre clos le 30 juin 2024, le chiffre d'affaires de la Société de 6,2 millions d'euros comprend principalement (i) le chiffre d'affaires «Services» lié au transfert de la licence à Janssen et aux services de R&D rendus au prorata de l'achèvement des études en cours, pour un montant total de 2,7 millions d'euros ; (ii) le revenu de "Services" lié à la refacturation du transfert de technologie et d'assistance technique pour 1,1 million d'euros ; (iii) et le montant de 2,4 million d'euros d'« Autres ventes » liées à l'approvisionnement en produits cliniques à Janssen.

Le total des autres produits s'élève à 1,7 million d'euros pour la période close le 30 juin 2025 contre 3,1 millions d'euros pour la période close le 30 juin 2024, la diminution de 1,4 million d'euros étant principalement liée (i) au crédit d'impôt recherche pour 1,6 million d'euros, contre 2,3 millions d'euros pour la période close le 30 juin 2024, principalement en raison de l'exclusion d'un fournisseur majeur du périmètre du CIR et (ii) à la refacturation de services dans le cadre de l'accord de collaboration d'essai global (ou « GTCA ») pour un montant total de 26 milliers d'euros contre 0,5 million d'euros pour la même période de l'exercice précédent.

¹ Des données historiques, issues du MD Anderson, portant sur 144 patients atteints de cancer du pancréas localement avancé et traités dans un centre identique ont montré une survie globale médiane de 19,2 mois. Ces patients ont reçu une chimiothérapie d'induction suivie d'une radiothérapie, avec ou sans chimiothérapie concomitante ou d'entretien (80 % ayant reçu une chimio-radiothérapie concomitante).

Pour plus de détails voir la Note 16 - *Produits des activités ordinaires* des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités inclus dans ce rapport.

Le détail du chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation est présenté dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	30 juin 2025	30 juin 2024
Services	21 522	3 787
Autres ventes	3 406	2 376
Total Chiffre d'affaires	24 928	6 163
Crédit d'impôt recherche	1 616	2 334
Subventions	67	36
Autres produits	26	756
Total Autres produits d'exploitation	1 710	3 126
Total Chiffre d'affaires et Autres produits d'exploitation	26 638	9 289

3.2 CHARGES OPÉRATIONNELLES

Les charges opérationnelles du 1^{er} semestre 2025 s'élèvent à 25,8 millions d'euros contre 32,9 millions d'euros au premier semestre 2024. Le poids relatif des dépenses en R&D par rapport aux frais généraux en pourcentage par rapport au total des charges d'exploitation, a augmenté et se situe respectivement à 56 % et à 44 % des dépenses engagées au titre du premier semestre 2025, par rapport à respectivement 67 % et 33 % au premier semestre 2024.

Au cours du premier semestre 2025, la diminution de 7,5 million d'euros des activités de recherche et développement est principalement liée à une diminution de 7,7 millions d'euros des achats, sous-traitance et autres dépenses reflétant le transfert du sponsorship de l'étude 312 à Janssen, y compris la modification de l'Accord Janssen signé en mars 2025, entraînant la suppression de l'obligation de financement sur l'étude 312, partiellement compensée par l'augmentation de 0,2 million d'euros des coûts de la masse salariale en R&D.

Les frais généraux et commerciaux (SG&A) ont légèrement augmenté de 0,5 million d'euros, atteignant 11,3 millions d'euros pour le premier semestre 2025 contre 10,8 millions d'euros pour le premier semestre 2024. Ceci est dû à une augmentation des charges salariales SG&A de 0,7 million d'euros liée aux charges sociales liées à l'attribution d'options d'achat d'actions intervenue en juin 2025 (contre juillet 2024), qui est partiellement compensée par une diminution de 0,4 million d'euros liée au règlement de provisions pour litiges.

(en milliers d'euros)	S1-2025	Poids relatif	S1-2024	Poids relatif
Recherche & Développement	14 529	56 %	21 987	67 %
Frais généraux et commerciaux	11 294	44 %	10 819	33 %
Autres produits et charges opérationnels	7	— %	134	— %
Total des charges opérationnelles	25 829	100 %	32 940	100 %

3.3 RÉSULTATS

Le résultat d'exploitation s'établit à un gain de 0,8 millions d'euros pour le semestre clos le 30 juin 2025 contre une perte de 23,7 millions d'euros pour la même période en 2024. Le résultat d'exploitation comprend les produits et autres revenus et les charges d'exploitation (voir section II Notes 16 - *Produits des activités ordinaires* et 17 - *Charges opérationnelles* des états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités inclus dans le présent rapport).

Le résultat financier s'établit à une perte de 6,2 millions d'euros pour le semestre clos le 30 juin 2025 contre une perte de 1,9 millions d'euros pour la même période en 2024 (voir Section II Note 19 - *Résultat financier net* des états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités inclus dans le présent rapport).

Le résultat net semestriel s'établit à une perte de 5,4 millions d'euros pour le semestre clos le 30 juin 2025 contre une perte de 21,9 millions d'euros pour la même période en 2024.

4. Perspectives d'avenir

NANOBIOTIX

Nanobiotix développe trois plateformes nanotechnologiques. Le premier candidat thérapeutique de la première plateforme, le radioenhancer potentiel *first-in-class* JNJ-1900 (NBTXR3), est en cours de développement clinique dans l'optique d'une potentielle commercialisation par J&J. Nanobiotix projette d'utiliser les potentiels revenus du développement et de la commercialisation de JNJ-1900 (NBTXR3) sous réserve d'atteinte de certaines étapes de développement et d'obtention de l'autorisation de commercialisation, pour financer le développement de ses deux autres plateformes Curadigm et Oocuity.

L'accord de licence global entre Nanobiotix et J&J a établi un cadre pour un co-développement potentiel et complémentaire d'indications considérée comme pertinentes à court, moyen et long terme. Ce cadre inclut la possibilité pour Nanobiotix, sous réserve d'une approbation de J&J, de mener des études de Phase 2 randomisée avec JNJ-1900 (NBTXR3). Le Joint Strategic Committee (organisme se prononçant sur le développement clinique) déterminera en fin de compte les prochaines indications au-delà des priorités opérationnelles immédiates du CETEC-LA et du CPNPC de stade 3.

Nanobiotix au-delà de la collaboration JNJ-1900 (NBTXR3)

Alors que le programme JNJ-1900 (NBTXR3) progresse vers l'objectif ultime d'améliorer de manière significative les résultats pour les patients atteints de cancer dans le monde entier grâce à l'exécution de NANORAY-312, menée par J&J depuis le 1^{er} janvier 2025. Nanobiotix prévoit d'élargir l'impact de ces thérapies à base de nanoparticules dans le domaine de la santé grâce au développement de Curadigm et Oocuity.

La plateforme Curadigm a rendu possible la découverte d'un « nanoprimer » conçu pour occuper temporairement les cellules hépatiques chargées d'éliminer les produits thérapeutiques. Ce mécanisme vise à préparer l'organisme pour augmenter la biodisponibilité de produits thérapeutiques dans le sang et en conséquence leur accumulation dans les tissus cibles ; permettant ainsi potentiellement d'augmenter l'efficacité ou de réduire la toxicité de traitements injectés par voie intraveineuse (IV).

La plateforme Oocuity repose sur l'idée que les propriétés électriques des matériaux nanoparticulaires leur permettent d'interagir avec les réseaux neuronaux et de les influencer. Cette propriété pourrait permettre de moduler les réseaux neuronaux défectueux vers un état « normal », par exemple, en réduisant l'hyperexcitabilité neuronale associée à la douleur neuropathique.

5. Principaux risques et incertitudes

Les estimations de la direction de la Société sont basées sur des informations provenant d'analystes indépendants du secteur et de sources tierces, ainsi que de données issues de recherches internes, et reposent sur des hypothèses formulées par la direction sur la base de ces données et de sa connaissance du secteur et du marché, que la direction estime raisonnables. En outre, bien que la direction estime que les informations sur les opportunités de marché incluses dans le présent rapport semestriel sont généralement fiables et reposent sur des hypothèses raisonnables, ces données et les activités de la Société comportent des risques et des incertitudes auxquels la Société pourrait être confrontée au cours des six mois restants de l'exercice.

Ces principaux risques et incertitudes sont identiques à ceux présentés dans la section 1.5 du document de référence universel de la Société déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 2 avril 2025 ("URD 2024") pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (copie de l'URD 2024 disponible sur le site Internet de la Société (www.nanobiotix.com)).

6. Principales transactions avec les parties liées

La rémunération des membres du directoire et du conseil de surveillance a été mise en œuvre au cours de ce premier semestre 2025 conformément à la législation applicable en matière de gouvernance d'entreprise (voir Section II Note 23 - *Parties liées* aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités inclus dans ce rapport) sans changement significatif par rapport aux conditions de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Ces transactions avec des parties liées conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 sont mentionnées dans la Note 23 - *Parties liées* des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

7. Liquidités et ressources en capital

7.1 Introduction

Au cours du semestre clos 30 juin 2025, nos activités se sont concentrées sur les besoins de notre organisation, liés aux coûts de fabrication, de financement et de mise en conformité, au développement commercial et au maintien de notre portefeuille de propriété intellectuelle, et à la réalisation d'études précliniques et d'essais cliniques.

Depuis notre création, nous avons toujours généré des flux de trésorerie d'exploitation négatifs et avons financé nos opérations et notre croissance principalement par des augmentations de capital successives, des émissions de dette, des accords de collaboration et de licence, ainsi que par le remboursement des créances liées au Crédit d'Impôt Recherche (CIR).

Les actions ordinaires de Nanobiotix sont négociées sur le marché Euronext Growth d'Euronext à Paris depuis le 10 septembre 2012, et les ADS sont négociées sur le Nasdaq Global Market à New York depuis le 20 décembre 2020.

Pour plus d'informations sur ces accords de financement, voir ci-dessous la Section II. Note 13 - *Passifs financiers* des états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités inclus dans le présent rapport.

7.2 Variation des flux de trésorerie

Le tableau ci-dessous résume les entrées et sorties de trésorerie de la Société pour les semestres clos les 30 juin 2025 et 2024 :

(en milliers d'euros)	30 juin 2025	30 juin 2024
Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(17 411)	(5 836)
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement	(162)	(500)
Flux net de trésorerie liés aux activités de financement	(2 830)	(2 655)
Incidence de la variation des taux de change	(515)	43
Variation de trésorerie	(20 919)	(8 948)

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

Nos flux nets de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont élevés à 17,4 millions d'euros et 5,8 millions d'euros pour les semestres clos les 30 juin 2025 et 2024, respectivement. La variation défavorable des flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles s'élevant à -11,6 millions d'euros est principalement due :

(i) à un impact net défavorable de -15,2 millions d'euros lié à la diminution des paiements reçus de la part de Janssen sur le premier semestre 2025 par rapport à la même période en 2024. En effet, au cours du premier semestre 2024, le Groupe a perçu le premier paiement d'étape de 18,6 millions d'euros de la part de Janssen, ce qui se traduit par un effet négatif de -18,6 millions d'euros, partiellement compensé par une augmentation de +3,4 millions d'euros des encaissements sur les autres revenus de Janssen entre le premier semestre 2025 et le premier semestre 2024.

(ii) partiellement compensé par un impact net favorable de +3,6 millions d'euros résultant d'une diminution des dépenses opérationnelles au cours du premier semestre 2025 par rapport à la même période en 2024, principalement liée au transfert à Janssen du sponsorship de l'étude 312 et à la suppression des obligations de financement des coûts de l'étude (voir la note 17.1 - *Charges opérationnelles de R&D* des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités inclus dans le présent rapport).

Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Nos flux nets de trésorerie de la Société liés aux activités d'investissement se sont élevés à 0,2 million d'euros pour le semestre clos en juin 2025, principalement liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles (voir Note 6 - *Immobilisations corporelles* des états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités inclus dans le présent rapport).

Pour le semestre clos au 30 juin 2024, les flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement s'élevaient à 0,5 million d'euros principalement liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles.

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Nos flux nets de trésorerie de la Société liés aux activités de financement se sont élevés à 2,8 millions d'euros pour le semestre clos le 30 juin 2025, contre 2,7 millions d'euros pour le semestre clos le 30 juin 2024.

Les flux nets de trésorerie liés aux activités de financement pour le semestre clos le 30 juin 2025 sont principalement attribuables au remboursement des prêts, y compris les intérêts, pour respectivement 1,3 million d'euros de PGE, 0,2 million d'euros à la BEI et 0,7 million d'euros à BPI et aux paiements de dettes de locations pour 0,6 million d'euros.

Les flux nets de trésorerie liés aux activités de financement pour le semestre clos le 30 juin 2024 étaient principalement attribuables au remboursement de prêts, y compris les intérêts, pour respectivement 1,3 millions d'euros de PGE, 0,5 million d'euros à la BEI et 0,3 million d'euros à BPI et aux paiements de dettes de locations pour 0,5 million d'euros.

7.3 Avances remboursables, prêts et dettes de location

Les avances remboursables, les prêts et les dettes de location de la Société sont présentés à la Section II, Note 13 - *Passifs financiers* des états financiers intermédiaires résumés non audités inclus dans le présent rapport.

7.4 Besoin de fonds propres opérationnels

Depuis notre création, nous avons enregistré des pertes d'exploitation chaque année, principalement en raison des dépenses de recherche et développement engagées dans le cadre de nos efforts pour faire avancer le programme de développement pour JNJ-1900 (NBTXR3). Nos pertes nettes ont été de 5,4 millions d'euros et de 21,9 millions d'euros pour les semestres clos les 30 juin 2025 et 2024, respectivement.

Au 30 juin 2025, la Société disposait de 28,8 millions d'euros de trésorerie et d'équivalents de trésorerie disponibles, composés de liquidités et de dépôts bancaires à court terme, liquides et facilement convertibles dans un délai de 3 mois sans pénalité ni risque de changement de valeur (voir Note 9. – *Trésorerie et équivalents de trésorerie* des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités inclus dans le présent rapport).

À la date d'autorisation de publication des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités, la Société estime, compte tenu de sa structure de coûts actuelle et de ses engagements de dépenses prévisionnels, disposer de fonds suffisants pour financer ses activités jusqu'au milieu de l'année 2026. Par conséquent, la trésorerie et les équivalents de trésorerie actuels de la Société ne seront pas suffisants pour couvrir ses besoins d'exploitation pendant les 12 prochains mois suivant la date de publication des présents états financiers.

Sur la base de son plan d'affaires actuel, la Société estime que pour honorer ses obligations au cours des 12 prochains mois, elle aura besoin de liquidités supplémentaires de l'ordre de 8 à 10 millions d'euros. Ces événements et conditions indiquent qu'il existe une incertitude significative susceptible de remettre en cause la capacité de la Société à poursuivre ses activités et, par conséquent, Nanobiotix pourrait ne pas être en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses passifs dans le cadre normal de ses activités.

Cette estimation est basée sur le plan d'affaires actuel de la Société et exclut (i) les autres dépenses résultant d'éventuelles acquisitions de licences ou de produits candidats ou de technologies complémentaires, ou de tout développement associé que la Société pourrait entreprendre; (ii) les éventuels paiements d'étape que la Société pourrait recevoir ou verser, ou tout potentiel financement supplémentaire. De plus, la Société pourrait avoir fondé cette estimation sur des hypothèses erronées et pourrait être amenée à utiliser ses ressources plus tôt que prévu.

Pour financer son activité, la Société a besoin de lever des fonds supplémentaires et est actuellement en discussion pour l'obtention d'un financement non dilutif destiné à étendre de manière significative son horizon de trésorerie au delà de la période de 12 mois.

Par ailleurs, indépendamment de ces discussions, la Société pourrait chercher à lever des fonds supplémentaires pour atteindre ses objectifs de développement pour ses programmes de recherche et développement par le biais :

- de potentielles levées de fonds par émission de titres financiers, que ce soit par offre publique ou privée à des investisseurs qualifiés ;
- d'éventuelles transactions stratégiques telles que des partenariats de développement commercial; et
- subventions pour projets de R&D.

La Société ne peut garantir qu'elle sera en mesure d'obtenir le financement nécessaire, par l'une des mesures susmentionnées ou autrement, pour répondre à ses besoins ou pour obtenir des fonds avec des termes et conditions acceptables, dans les délais impartis, voire pas du tout, compte tenu notamment du contexte généralement difficile du financement des entreprises de biotechnologie. Si la Société n'est pas en mesure d'obtenir

un financement en temps opportun, elle pourrait être obligée de réduire, de retarder ou d'interrompre de manière significative un ou plusieurs de ses programmes de recherche ou de développement ou la commercialisation de tout produit approuvé, ou de ne pas être en mesure d'étendre ses opérations ou de capitaliser sur ses opportunités commerciales, comme elle le souhaite, ce qui pourrait nuire aux perspectives et aux opérations commerciales de la Société.

Nos besoins de financement actuels et futurs dépendront de nombreux facteurs, notamment :

- le nombre, la taille, l'avancement, le calendrier et l'achèvement de nos essais cliniques ;
- le suivi de l'allocation des capitaux et des coûts engagés, y compris les charges liées au personnel ;
- le nombre de nouveaux produits candidats potentiels que nous identifions et décidons de développer, notamment grâce au développement de nos plateformes Curadigm et OOCuity ;
- les coûts liés au dépôt de demandes de brevet, à leur maintien et à leur application, ou à la défense contre les réclamations ou contrefaçons formulées par des tiers ;
- le temps et les coûts liés à l'obtention de l'approbation réglementaire pour nos produits candidats et les retards que nous pourrions rencontrer en raison de l'évolution des exigences réglementaires ou de résultats défavorables concernant l'un de ces produits candidats ;
- les activités de vente et de marketing entreprises dans le cadre de la commercialisation potentielle de futurs produits candidats et les coûts liés à la création d'une organisation commerciale et marketing efficace ; et
- le montant des revenus, le cas échéant, que nous pourrions tirer, directement ou sous forme de paiements d'étape ou de redevances, de nos accords de partenariat ou de collaboration existants ou futurs.

II. Comptes consolidés résumés

**COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RÉSUMÉS
PÉRIODE DU 1^{er} JANVIER AU 30 JUIN 2025**

ÉTAT INTERMÉDIAIRE RÉSUMÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉ

(Montants en milliers d'euros)

ACTIF	Notes	30 juin 2025	31 décembre 2024
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	5	13	7
Immobilisations corporelles	6	4 863	5 538
Immobilisations financières	7	409	406
Total des actifs non courants		5 284	5 951
Actifs courants			
Clients et comptes rattachés	8.1	1 837	2 977
Autres actifs courants	8.2	9 234	8 753
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9	28 818	49 737
Total des actifs courants		39 889	61 466
TOTAL DE L'ACTIF		45 174	67 418

PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	Notes	30 juin 2025	31 décembre 2024
Capitaux propres			
Capital	10.1	1 447	1 423
Primes liées au capital	10.1	312 743	312 743
Autres éléments du résultat global cumulés		686	712
Actions propres		(228)	(228)
Réserves		(378 217)	(312 221)
Résultat net		(5 383)	(68 132)
Total des capitaux propres		(68 952)	(65 704)
Passifs non courants			
Provisions - part non courante	11	479	432
Dettes financières - part non courante	13	46 505	45 978
Passif de remboursement - part non courante	14.4	4 105	27 778
Total des passifs non courants		51 089	74 187
Passifs courants			
Provisions - part courante	12	167	438
Dettes financières - part courante	13	4 735	4 924
Fournisseurs et comptes rattachés	14.1	11 639	20 036
Autres passifs courants	14.2	7 000	7 543
Produits constatés d'avance		50	61
Passifs de contrats - part courante	14.3	36 172	18 100
Passif de remboursement - part courante	14.4	3 273	7 835
Total des passifs courants		63 037	58 935
Total du passif		114 126	133 122
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		45 174	67 418

Les notes annexées font partie intégrante de ces comptes consolidés semestriels résumés.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE RÉSUMÉ
(Montants en milliers d'euros sauf résultat par action)

		30 juin 2025	30 juin 2024
	Notes		
Chiffre d'affaires et autres produits			
Chiffre d'affaires	16	24 928	6 163
Autres produits d'exploitation	16	1 710	3 126
Total du Chiffre d'affaire et Autres produits d'exploitation		26 638	9 289
Frais de recherche et de développement	17.1	(14 529)	(21 987)
Frais commerciaux, généraux et administratifs	17.2	(11 294)	(10 819)
Autres produits et charges opérationnels	17.5	(7)	(134)
Total des charges opérationnelles		(25 829)	(32 941)
Résultat opérationnel		808	(23 652)
Produits financiers	19	645	3 386
Charges financières	19	(6 831)	(1 463)
Résultat financier		(6 186)	1 924
Impôts sur les sociétés		(6)	(144)
Résultat net		(5 383)	(21 872)
Résultat de base par action (en euros)	21	(0,11)	(0,46)
Résultat dilué par action (en euros)	21	(0,11)	(0,46)

Les notes annexées font partie intégrante de ces comptes consolidés semestriels résumés.

ÉTAT INTERMÉDIAIRE RÉSUMÉ DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

(Montants en milliers d'euros)

	Notes	30 juin 2025	30 juin 2024
Résultat net		(5 383)	(21 872)
Ecart actuariel sur engagements de retraite (IAS 19)		—	—
Impact fiscal		—	—
Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net		—	—
Ecart de conversion		(26)	(2)
Impact fiscal		—	—
Autres éléments du résultat global qui seront reclassés ultérieurement en résultat net		(26)	(2)
Résultat global		(5 409)	(21 874)

Les notes annexées font partie intégrante de ces comptes consolidés semestriels résumés.

ÉTAT INTERMÉDIAIRE RÉSUMÉ DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(Montants en milliers d'euros, à l'exception du nombre d'actions)

	Notes	Capital social		Primes liées au capital	Autres éléments du résultat global cumulés	Actions propres	Réserves	Résultat	Total des capitaux propres
		Nombre d'actions	Montant						
31 décembre 2024		47 426 851	1 423	312 743	712	(228)	(312 221)	(68 132)	(65 704)
Résultat net		—	—	—	—	—	—	(5 383)	(5 383)
Ecart de conversion		—	—	—	(26)	—	—	—	(26)
Ecart actuariel (IAS 19)	11	—	—	—	—	—	—	—	—
Résultat global		—	—	—	(26)	—	—	(5 383)	(5 409)
Affectation du résultat d'exercices antérieurs	10.1	—	—	—	—	—	(68 132)	68 132	—
Augmentation de capital	10.1	809 820	24	—	—	—	(24)	—	—
Souscription BSA / Attribution AGA	10.2	—	—	—	—	—	—	—	—
Paieement fondé sur des actions		—	—	—	—	—	2 161	—	2 161
30 juin 2025		48 236 671	1 447	312 743	686	(228)	(378 217)	(5 383)	(68 952)

	Notes	Capital social		Primes liées au capital	Autres éléments du résultat global cumulés	Actions propres	Réserves	Résultat	Total des capitaux propres
		Nombre d'actions	Montant						
31 décembre 2023		47 133 328	1 414	312 742	738	(228)	(276 810)	(39 700)	(1 843)
Résultat net		—	—	—	—	—	—	(21 872)	(21 872)
Ecart de conversion		—	—	—	(2)	—	—	—	(2)
Ecart actuariel (IAS 19)	11	—	—	—	—	—	—	—	—
Résultat global		—	—	—	(2)	—	—	(21 872)	(21 874)
Affectation du résultat d'exercices antérieurs		—	—	—	—	—	(39 700)	39 700	—
Augmentation de capital		293 523	9	—	—	—	(9)	—	—
Souscription BSA / Attribution AGA	10.2	—	—	—	—	—	—	—	—
Paieements fondés sur les actions	18	—	—	—	—	—	—	—	—
30 juin 2024		47 426 851	1 423	312 743	736	(228)	(314 578)	(21 872)	(21 777)

Les notes annexées font partie intégrante de ces comptes consolidés semestriels résumés.

ÉTAT INTERMÉDIAIRE RÉSUMÉ DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS
(Montants en milliers d'euros)

	Notes	30 juin 2025	30 juin 2024
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Résultat net		(5 383)	(21 872)
Élimination des éléments sans incidence sur la trésorerie			
Dotation aux amortissements	17.4	800	786
Provisions	12	(231)	(115)
Charges liées aux paiements fondés sur des actions	18	2 161	1 940
Coût de l'endettement financier net	19	842	1 101
Perte sur cession		—	8
Effet de l'actualisation des passifs financiers et coût amorti	19	2 365	37
Charge d'impôt		6	144
Autres produits et charges sans impact sur la trésorerie		392	—
Impact de l'amendement Janssen sur le résultat	16	(19 823)	—
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles avant impôt et variation du besoin en fonds de roulement		(18 873)	(17 970)
Impôt versé		(205)	(114)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles après impôt et avant variation du besoin en fonds de roulement		(19 077)	(18 084)
(Augmentation)/Diminution des clients et comptes rattachés	8.1	1 139	(2 214)
Remboursement du crédit d'impôt recherche	8.2	124	—
(Augmentation) des autres créances	8.2	(620)	157
(Augmentation)/Diminution des fournisseurs et comptes rattachés	14.1	1 293	1 070
Augmentation/(Diminution) des autres passifs courants	14.2	(260)	(436)
Augmentation des revenus différés et passifs aux contrats	14.3	(11)	13 671
Variation du besoin en fonds de roulement		1 666	12 248
Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles		(17 411)	(5 836)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	5	(8)	(2)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	6	(150)	(489)
(Augmentation)/Diminution des immobilisations financières	7	(3)	(9)
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement		(162)	(500)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Souscription d'emprunt et avance remboursable	13	—	—
Remboursement des emprunts	13.1	(1 926)	(1 525)
Remboursement dette locative	13.1	(568)	(521)
Intérêts financiers	13.1	(336)	(609)
Flux net de trésorerie liés aux activités de financement		(2 830)	(2 655)
Incidence de la variation des taux de change		(515)	43
Variation de trésorerie		(20 919)	(8 948)
Trésorerie à l'ouverture		49 737	75 283
Trésorerie à la clôture	9	28 818	66 335

Les notes annexées font partie intégrante de ces comptes consolidés semestriels résumés.

ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 30 JUIN 2025

1. Informations relatives à l'entreprise

Nanobiotix, Société Anonyme immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 447 521 600 et ayant son siège social au 60 rue de Wattignies, 75012, Paris (« **Nanobiotix** » ou la « **Société** » et, avec ses filiales, le « **Groupe** »), est une société de biotechnologie au stade clinique et en phase avancée, pionnière dans les approches thérapeutiques novatrices fondées sur les nanoparticules pour le traitement du cancer et d'autres besoins médicaux importants avec l'intention expresse d'avoir un impact favorable sur la vie de millions de patients.

Créée en 2003, Nanobiotix a son siège social à Paris, France. La Société possède également des filiales à Cambridge, Massachusetts (États-Unis), en Espagne et en Allemagne. Le Groupe est coté sur Euronext : Paris sous le symbole « NANO » depuis 2012 (ISIN : FR0011341205, Code Bloomberg : NANO:FP) et sur le Nasdaq Global Select Market sous le symbole « NBTX » aux États-Unis depuis décembre 2020.

Le Groupe est propriétaire de plus de 25 familles de brevets associés à trois plateformes nanotechnologiques : 1) la plateforme de radioenhancers dont JNJ-1900 (NBTXR3) est le premier produit candidat conçu pour détruire localement les cellules tumorales et activer une réponse immunitaire de manière systémique ; (2) la plateforme de nanoprimers Curadigm conçue pour redéfinir la conception et l'application de classes thérapeutiques confrontées à l'élimination hépatique ; et (3) OOCuity pour les maladies neurologiques.

La Société concentre ses efforts sur le développement de JNJ-1900 (NBTXR3).

Événements importants de la période

Amendement de la Licence Janssen

Un amendement à l'accord de licence global a été signé le 17 mars 2025 avec Janssen Pharmaceutica NV ; cet amendement à l'accord de licence global supprime l'obligation de financement de la société pour le NANORAY-312 et libère Janssen de certains paiements d'étape futurs, tout en préservant la voie de la société vers un flux de trésorerie durable grâce à d'importants paiements d'étape potentiels au cours des prochaines années.

Le total des paiements attendus lié à l'Accord Janssen est ramenée d'environ 2,7 milliards de dollars à environ 2,6 milliards de dollars :

- Les révisions des paiements d'étape potentiels dans l'amendement s'élèvent à 105 millions de dollars, tout en maintenant les premiers paiements d'étapes significatifs potentiels et des centaines de millions de paiements d'étape potentiels dans les 2 - 3 prochaines années liés aux deux premiers programmes (cancer de la tête et du cou non éligible au cisplatine et cancer du poumon non résécable de stade 3),
- Au-delà des centaines de millions de paiements d'étape potentiels dans les 2 - 3 prochaines années pour les deux premiers programmes, le reste des 2,6 milliards de dollars est lié à des paiements d'étape potentiels à moyen et long terme pour le développement, la réglementation et les ventes des deux premiers programmes, ainsi qu'à des paiements potentiels pour de nouvelles indications susceptibles d'être développées par Janssen, et à des paiements d'étape potentiels à moyen et long terme pour de nouvelles indications susceptibles d'être développées par Janssen.
- Aucun changement n'a été apporté au montant potentiel de 220 millions de dollars par nouvelle indication susceptible d'être développée par Nanobiotix, et les redevances potentielles attendues des ventes commerciales de JNJ-1900 (NBTXR3) restent comprises entre 10 et 20 %. Les paiements potentiels pour les nouvelles indications susceptibles d'être développées par la société s'ajoutent à la valeur de l'accord de 2,6 milliards de dollars, ainsi qu'aux redevances potentielles correspondantes.

L'amendement prévoit que Janssen assumera la quasi-totalité de la responsabilité financière de NANORAY-312, l'essai pivot de phase 3 en cours jusqu'à son achèvement, moins une petite partie des coûts qui resteront couverts par la Société, permettant à la Société de renforcer sa position financière.

Pour plus de détails, voir la Note 16 - *Produits des activités ordinaires*.

2. Principes généraux et base de présentation des états financiers

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour le semestre clos le 30 juin 2025 ont été préparés sous la supervision de la direction de la Société et soumis par le Directoire à la revue par le Conseil de Surveillance de la Société.

Sauf indication contraire, tous les montants figurant dans les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités sont présentés en milliers d'euros. Des données chiffrées ayant été arrondies, les totaux dans certains tableaux peuvent ne pas être la somme exacte des chiffres qui les précèdent.

Les états financiers consolidés résumés non audités de la Société ont été préparés conformément à la norme IAS 34 - " *Information financière intermédiaire* " qui prévoit la présentation d'une sélection de notes explicatives. S'agissant d'états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités, les notes annexes ne contiennent pas toutes les informations requises pour les états financiers consolidés annuels et doivent donc être lues conjointement avec les états financiers consolidés de la Société préparés conformément aux normes comptables IFRS®, pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

L'établissement des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités conformément à la norme IAS 34 - « *Information financière intermédiaire* » nécessite le recours à des estimations et à des hypothèses qui influent sur les montants et les informations présentés dans les états financiers consolidés résumés. Voir la note 3.2 - *Recours au jugement, aux estimations et aux hypothèses*.

Les principes comptables suivis pour l'établissement des états financiers consolidés intermédiaires non audités pour le semestre clos le 30 juin 2025 sont identiques à ceux utilisés pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, à l'exception des normes énumérées ci-dessous dont l'adoption était obligatoire en 2025.

Caractère saisonnier des activités de la Société

Selon IAS 34 - « *Information financière intermédiaire* », une entité dont les activités sont extrêmement saisonnières devrait présenter les informations financières pour les douze mois précédant la fin de la période intermédiaire ainsi que des informations comparatives supplémentaires pour les douze mois précédents dans les états financiers résumés intermédiaires afin de permettre une meilleure compréhension et une meilleure comparaison de ses états financiers consolidés intermédiaires.

Comme indiqué dans la Note 16 - *Produits des activités ordinaires*, la majeure partie des produits de la Société étant générée par des contrats en cours reposant principalement sur des obligations de performance non corrélées à des tendances saisonnières, il est considéré que les activités de la Société ne sont pas saisonnières.

Par conséquent, les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités suivants et les notes correspondantes n'incluent pas d'autres informations comparatives que celles mentionnées par IAS 34.20.

Normes, amendements aux normes existantes et interprétations publiés par l'IASB et d'application obligatoire depuis le 1er janvier 2025

L'application des normes, amendements aux normes existantes et interprétations d'application obligatoire depuis le 1er janvier 2025 dans l'Union européenne concerne principalement :

- Modification de l'IAS 21 « Absence de convertibilité ; effets des variations des cours des monnaies étrangères ».

Cet amendement n'a eu aucune incidence significative sur les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour le semestre clos le 30 juin 2025.

Normes, amendements de normes existantes et interprétations publiés par l'IASB dont l'application n'est pas encore obligatoire

Les nouvelles normes, interprétations et amendements de normes existantes publiés mais non encore applicables sont :

- Amendements aux normes IFRS 9 et IFRS 7 – Classification et évaluation des instruments financiers – à compter du 1er janvier 2026
- Amendements aux normes IFRS 9 et IFRS 7 – Contrats faisant référence à de l'électricité dépendante de la nature – à compter du 1er janvier 2026
- Améliorations annuelles des normes comptables IFRS, à compter du 1er janvier 2026 – Amendements à :
 - IFRS 1 Première application des Normes internationales d'information financière ;

- IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir et ses indications sur la mise en œuvre d'IFRS 7 ;
 - IFRS 9 Instruments financiers ;
 - IFRS 10 États financiers consolidés ; et
 - IAS 7 Tableau des flux de trésorerie
- Nouvelle norme – IFRS 18 – Présentation et informations à fournir dans les états financiers – à compter du 1er janvier 2027
 - Nouvelle norme – IFRS 19 – Filiales sans responsabilité publique : Informations à fournir – à compter du 1er janvier 2027

La Société évalue actuellement l'applicabilité et l'impact de ces nouvelles normes, interprétations et modifications.

Continuité d'exploitation

Depuis sa création, la Société a financé sa croissance par des augmentations de capital successives, des emprunts, des accords de collaboration et de licence, ainsi que le paiement de créances de crédit d'impôt recherche (CIR). La Société poursuit ses activités de recherche et développement pour ses produits candidats.

La Société a enregistré des pertes d'exploitation et des flux de trésorerie négatifs en raison du caractère innovant des produits candidats qu'elle développe, nécessitant une phase de recherche et développement s'étalant sur plusieurs années. La Société ne prévoit pas de générer de revenus provenant de la vente de ses produits dans un avenir proche.

En mars 2025, la Société et Janssen BV ont signé un avenant au contrat de licence. Cet avenant prévoit que Janssen assumera la quasi-totalité de la responsabilité financière de NANORAY-312, l'essai pivot de phase 3 en cours jusqu'à son achèvement, à l'exception d'une petite partie des coûts restant à la charge de la Société, lui permettant d'étendre son horizon de trésorerie et de réduire ses coûts d'exploitation après cet amendement, y compris sur la période au-delà de mi-2026.

Au 30 juin 2025, la Société disposait de 28,8 millions d'euros de trésorerie et d'équivalents de trésorerie disponibles, composés de liquidités et de dépôts bancaires à court terme, liquides et facilement convertibles dans un délai de 3 mois sans pénalité ni risque de variation de valeur (voir Note 9. – *Trésorerie et équivalents de trésorerie*).

À la date d'autorisation de publication des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés, la Société estime, compte tenu de sa structure de coûts actuelle et de ses engagements de dépenses prévisionnels, être en mesure de financer ses activités jusqu'au milieu de l'année 2026. En conséquence, la Société ne dispose pas d'un niveau de liquidités suffisant pour couvrir ses besoins d'exploitation pendant les 12 prochains mois suivant la date de publication des présents états financiers.

Sur la base de son plan d'affaires actuel, la Société estime que pour honorer ses obligations au cours des 12 prochains mois, elle aura besoin de liquidités supplémentaires de l'ordre de 8 à 10 millions d'euros. Ces événements et conditions indiquent qu'il existe une incertitude significative susceptible de remettre en cause la capacité de la Société à poursuivre ses activités et, par conséquent, Nanobiotix pourrait ne pas être en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses passifs dans le cadre normal de ses activités.

Cette estimation est basée sur le plan d'affaires actuel de la Société et exclut (i) les autres dépenses résultant d'éventuelles acquisitions de licences ou de technologies supplémentaires, ou de tout développement connexe que la Société pourrait entreprendre ; (ii) les éventuels paiements d'étape que la Société pourrait recevoir ou verser, ou tout financement supplémentaire potentiel. La Société pourrait avoir fondé cette estimation sur des hypothèses erronées et être amenée à utiliser ses ressources plus tôt que prévu.

Pour financer ses activités au-delà de mi-2026, la Société a besoin de lever des fonds supplémentaires et est actuellement en discussion pour l'obtention d'un financement non dilutif destiné à étendre de manière significative son horizon de trésorerie au-delà de la période des 12 mois.

Par ailleurs, indépendamment de ces discussions, la Société pourrait chercher à lever des fonds supplémentaires pour atteindre ses objectifs de développement pour ses programmes de recherche et développement par le biais :

- de potentielles levées de fonds par émission de titres financiers, que ce soit par offre publique ou privée à des investisseurs qualifiés ;
- d'éventuelles transactions stratégiques telles que des partenariats de développement commerciaux ; et
- de subventions de projets de R&D.

Sur cette base, les états financiers consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2025, pour la période de six mois close à cette date, ont été préparés sur la base du principe de continuité d'exploitation, en supposant que la Société sera capable de poursuivre ses activités dans un avenir prévisible et de faire face à ses besoins d'exploitation en

menant des actions visant à générer des revenus complémentaires et en pilotant étroitement ses dépenses opérationnelles. Par conséquent, ils n'incluent aucun ajustement relatif à la valeur ou à la classification des actifs et des passifs qui pourrait être requis si la Société n'était pas en mesure de poursuivre son exploitation.

La Société ne peut garantir qu'elle sera en mesure d'obtenir le financement nécessaire, par l'une quelconque des mesures susmentionnées ou autrement, pour répondre à ses besoins ou d'obtenir des fonds à des conditions acceptables, dans les délais impartis, voire pas du tout, compte tenu notamment du contexte généralement difficile pour le financement des sociétés de biotechnologie. Si la Société ne parvient pas à obtenir un financement dans les délais impartis, elle pourrait être contrainte de réduire, de retarder ou d'interrompre considérablement un ou plusieurs de ses programmes de recherche ou développement ou la commercialisation de tout produit approuvé, ou de se trouver dans l'impossibilité d'étendre ses activités ou de tirer parti de ses opportunités commerciales comme elle le souhaite, ce qui compromettrait ses perspectives et ses activités.

3. Principes et méthodes de consolidation

3.1 PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Entités consolidées

Au 30 juin 2025, le périmètre de consolidation est composé d'une seule entité mère et est similaire à celui du 31 décembre 2024 avec une entité mère Nanobiotix S.A. et trois filiales détenues à 100% :

- Nanobiotix Corp., créée dans l'État du Delaware en septembre 2014 et située aux États-Unis,
- Nanobiotix Germany GmbH, créée en octobre 2017 et située en Allemagne,
- Nanobiotix Spain S.L.U., créée en décembre 2017 et située en Espagne,

En conséquence, les états financiers intermédiaires consolidés non audités au 30 juin 2025 et pour l'exercice clos à cette date comprennent les activités de chacune de ces filiales à partir de la date de leur constitution.

Transaction en monnaie étrangère

Les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités sont présentés en milliers d'euros, qui est la monnaie de présentation du Groupe et la monnaie fonctionnelle de la société mère, Nanobiotix S.A.

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro sont convertis au cours de clôture pour les éléments de bilan ; les éléments du compte de résultat, de l'état du résultat global et du tableau des flux de trésorerie sont convertis au cours moyen de la période présentée, sauf lorsque cette méthode ne peut être appliquée du fait d'importantes fluctuations des taux de change au cours de la période concernée.

Le cours de clôture et le cours moyen euro-dollar utilisés dans les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités pour convertir les opérations du Groupe libellées en dollars américains sont respectivement au 30 juin 2025 1,1720 \$ et 1,0930 \$ contre 1,0705 \$ et 1,0812 \$ au 30 juin 2024 (source : Banque de France).

Les écarts de conversion en résultant sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global en tant qu'écart de conversion cumulé.

3.2 RECOURS AU JUGEMENT, AUX ESTIMATIONS ET AUX HYPOTHESES

La préparation des états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités conformément aux normes IAS 34 nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui affectent les montants et les informations figurant dans les états financiers. Les estimations et les jugements utilisés par la direction sont basés sur des informations historiques et sur d'autres facteurs, y compris des attentes concernant des événements futurs considérés comme raisonnables compte tenu des circonstances. Ces estimations peuvent être révisées lorsque les circonstances sur lesquelles elles sont fondées changent.

Par conséquent, les résultats réels peuvent varier de manière significative par rapport à ces estimations en fonction des différentes hypothèses ou conditions. Un test de sensibilité pourrait être présenté dans le cas où les résultats pourraient différer de façon importante en fonction de l'application de différentes hypothèses ou conditions. Les principaux éléments concernés par l'utilisation d'estimations sont la continuité d'exploitation, les paiements fondés sur des actions, les actifs d'impôts différés, les charges à payer dans le cadre des essais cliniques, la reconnaissance du revenu et l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers (juste valeur et coûts amortis).

Évaluation des paiements fondés sur des actions

La Société évalue la juste valeur des options de souscription d'actions (OSA), des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE), des bons de souscription d'actions (BSA) et des attributions gratuites d'actions (AGA) accordés aux salariés, aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance et aux consultants sur la base de modèles actuariels. Ces modèles actuariels exigent que la Société utilise certaines hypothèses de calcul concernant les caractéristiques des attributions (par exemple, les conditions d'acquisition des droits) et les données de marché (par exemple, pour déterminer la volatilité attendue du prix des actions) (voir Note 18 - *Paiements fondés sur des actions*).

Impôts différés actifs

Des impôts différés sont comptabilisés pour les différences temporaires résultant de la différence entre la base fiscale et la base comptable des actifs et des passifs de la Société qui apparaissent dans ses états financiers. La principale source d'actifs d'impôts différés est liée aux pertes fiscales non utilisées qui peuvent être reportées en avant ou en arrière, selon la juridiction. Les taux d'imposition en vigueur sont utilisés pour évaluer les impôts différés.

Les actifs d'impôts différés ne sont enregistrés dans les comptes que dans la mesure où il est probable que les bénéfices futurs seront suffisants pour absorber les pertes reportables en avant ou en arrière. Compte tenu de son stade de développement, ne permettant pas d'établir des projections de résultat suffisamment fiables, la Société n'a pas comptabilisé d'actifs d'impôts différés relatifs aux pertes fiscales reportables dans les états de la situation financière consolidée.

Provisions au titre des essais cliniques

Les dépenses relatives aux essais cliniques encourues sur l'exercice mais qui n'ont pas encore été entièrement facturées à la date de la clôture sont estimées trimestriellement pour chaque étude et une provision est enregistrée en conséquence (voir Note 14.1 - *Fournisseurs et comptes rattachés* pour des informations sur les provisions au titre des essais cliniques au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024).

Reconnaissance du revenu

Afin de déterminer le montant et le calendrier des revenus en vertu du contrat avec les clients, la Société fait appel à des jugements importants, principalement en ce qui concerne l'identification des obligations de performance de la Société et la détermination du calendrier de réalisation des services fournis aux clients, la répartition et l'estimation du prix de transaction et la détermination du calendrier de réalisation des services fournis aux clients.

Détermination du caractère distinctif des obligations de prestation — Un bien ou un service promis devra être comptabilisé séparément dans les produits s'il est distinct au sens de la norme IFRS 15. Pour déterminer si l'obligation de prestation est distincte, la Société analyse si (i) le bien ou le service est distincte dans l'absolu, c'est-à-dire qu'elle peut être utile au client, soit seule, soit en combinaison avec des ressources que le client peut obtenir séparément ; et si (ii) le bien ou le service est distinct dans le contexte du contrat, c'est-à-dire qu'il peut être identifié séparément des autres biens et services du contrat parce qu'il n'y a pas un degré élevé d'interdépendance ou d'intégration entre cet élément et l'autre bien ou service promis dans le contrat. Si l'une de ces deux conditions n'est pas remplie, le bien ou le service n'est pas distinct et la Société doit le regrouper avec d'autres biens ou services promis jusqu'à ce qu'il devienne un groupe distinct de biens ou de services.

Affectation du prix de transaction aux obligations de prestation — Le prix de transaction d'un contrat est affecté à chaque obligation de prestation distincte et comptabilisé en tant que produit lorsque, ou au fur et à mesure que, l'obligation de prestation est satisfaite.. Pour les contrats comportant plusieurs obligations de performance, la Société alloue le prix de transaction du contrat à chaque obligation de performance en utilisant notre meilleure estimation du prix de vente autonome de chaque bien ou service distinct dans le contrat.

Contrepartie variable — En raison de la nature du travail à effectuer sur de nombreuses obligations de prestation de la Société, l'estimation du total des revenus et des coûts à l'achèvement est complexe, sujette à de nombreuses variables et nécessite un jugement important. Il est courant que les accords de collaboration et de licence contiennent une contrepartie variable qui peut augmenter le prix de la transaction. La variabilité du prix de transaction découle principalement des paiements d'étape obtenus à la suite de la réalisation d'étapes spécifiques (par exemple, des résultats scientifiques ou des approbations réglementaires ou commerciales). La Société inclut les montants correspondants dans le prix de transaction uniquement dans la mesure où il est hautement probable qu'une inversion significative du montant des revenus cumulés reconnus ne se produira pas lorsque l'incertitude associée à la contrepartie variable sera ultérieurement résolue. L'effet de l'augmentation du prix de la transaction due aux paiements d'étape est comptabilisé comme un ajustement du chiffre d'affaires sur une base de rattrapage cumulé.

Reconnaissance des produits des activités ordinaires et méthode d'avancement par les coûts — Certaines obligations de performance de la Société sont satisfaites progressivement, à mesure de l'avancement des travaux. Les produits des activités ordinaires sont donc comptabilisés progressivement, selon une méthode d'avancement par les coûts, car elle reflète au mieux le transfert de contrôle aux clients.

Modification de contrat — La Société comptabilise une modification de contrat comme si elle faisait partie intégrante du contrat existant si les biens ou services restants ne sont pas distincts et, par conséquent, font partie d'une obligation de performance unique partiellement satisfaite à la date de la modification. L'effet de la modification de contrat sur le prix de transaction et sur la mesure de l'avancement de l'obligation de performance par l'entité est comptabilisé comme un ajustement du produit des activités ordinaires à la date de la modification (c'est-à-dire selon une méthode de rattrapage cumulé). La Société est tenue d'exercer des jugements importants concernant l'identification et la détermination du prix de vente autonome modifié des obligations de performance, la répartition du prix de transaction et le calendrier ajusté de satisfaction des services restants fournis aux clients.

Voir la Note 16 - *Produits des activités ordinaires* des états financiers consolidés au 31 décembre 2024 et pour l'exercice clos à cette date pour obtenir des détails supplémentaires sur les politiques comptables de la Société et les jugements spécifiques portés en matière de comptabilisation des revenus, ainsi que sur ses sources supplémentaires de revenus et autres revenus.

Évaluation des actifs et passifs financiers

A la date de renégociation en octobre 2022, la juste valeur du prêt accordé par la Banque Européenne d'Investissement ("BEI") a nécessité à la Société de déterminer :

- le taux d'actualisation du nouveau passif exécuté en octobre 2022. Le taux d'actualisation reflète le risque de crédit de la Société à la date de l'accord de modification ainsi qu'une prime pour refléter les incertitudes associées au calendrier et au montant du paiement des redevances. La Société a fait appel à des spécialistes externes de l'évaluation d'instruments financiers pour l'accompagner dans la détermination du taux d'actualisation moyen ;
- le montant des intérêts supplémentaires ("redevances", telles que définies dans l'accord de redevances conclu avec la BEI) qui seront dus conformément à l'accord de prêt au cours d'une période de calcul des redevances commençant au moment de la commercialisation. Les redevances dues pendant cette période seront calculées en fonction du nombre de tranches perçues par la Société, et indexées sur le chiffre d'affaires annuel lié à JNJ-1900 (NBTXR3) par l'accord de licence spécifique de la Société. Afin d'évaluer la juste valeur du prêt BEI, la Société prévoit les ventes qu'elle s'attend à réaliser de JNJ-1900 (NBTXR3) pendant la période de redevance, en tenant compte des hypothèses opérationnelles telles que les dates de mise sur le marché des produits, le taux de croissance et de pénétration sur chaque marché. (Voir les notes 4.1.6.4.4 - *Accord de financement avec la Banque européenne d'investissement (« BEI »)* et 4.1.6.4.13 - *Dettes financières* des états financiers consolidés au 31 décembre 2024 pour plus de détails sur ce prêt et le traitement comptable appliqué).

Suite à l'estimation de la juste valeur du prêt accordé par la BEI à la date de renégociation, la dette a été comptabilisée au coût amorti en fonction de la meilleure estimation révisée des flux de trésorerie futurs liés à la dette à chaque date de clôture. En conséquence, la Société détermine le montant des intérêts supplémentaires, tel que décrit ci-dessus. Tout ajustement ultérieur des flux indexés sur le chiffre d'affaires a été actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine et l'ajustement est comptabilisé au compte de résultat selon la méthode du « rattrapage ». Au 30 juin 2025, la juste valeur du prêt BEI a été réévaluée par la Société à des fins de publication.

4. Contrats significatifs

Les transactions significatives sont celles décrites dans les états financiers consolidés préparés conformément aux normes comptables IFRS® pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, à l'exception de l'Amendement de la Licence Janssen signé le 17 mars 2025 et décrit dans la Note 1 - *Informations sur la Société* et la Note 16 - *Produits des activités ordinaires*.

5. Immobilisations incorporelles

L'évolution des immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2024	Augmentation	Diminution	Autres mouvements & reclassement	Ecart de conversion	30 juin 2025
Brevets	65	7	—	—	—	72
Logiciels	669	1	—	—	—	669
Valeur brute des immobilisations incorporelles	734	8	—	—	(448)	742
Brevets	(65)	—	—	—	—	(65)
Logiciels	(662)	(2)	—	—	448	(663)
Amortissements cumulés des immobilisations incorporelles ⁽¹⁾	(727)	(2)	—	—	—	(729)
Valeur nette comptable des immobilisations incorporelles	7	6	—	—	—	13

⁽¹⁾ Les charges de l'exercice sont détaillées dans la Note 17.4 Amortissements et provisions.

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée en application d'IAS 36 - « Dépréciation d'actifs » durant la période présentée.

6. Immobilisations corporelles

L'évolution des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2024	Augmentation	Diminution	Autres mouvements & reclassement	Ecart de conversion	30 juin 2025
Agencements et installations	3 390	65	—	—	—	3 455
Droit d'utilisation - immobilier	9 026	—	—	(92)	—	8 934
Matériels techniques	2 492	61	—	—	—	2 553
Matériel de bureau et informatique	1 258	25	(105)	—	(5)	1 173
Immobilisations en cours	141	—	(3)	—	—	138
Avances et acomptes sur immobilisations	250	—	—	—	—	250
Valeur brute des immobilisations corporelles	16 559	150	(108)	(92)	(5)	16 504
Agencements et installations	(2 582)	(134)	—	—	—	(2 716)
Droit d'utilisation - immobilier	(5 473)	(522)	—	65	—	(5 929)
Matériels techniques	(1 945)	(90)	—	—	—	(2 035)
Matériel de bureau et informatique	(1 021)	(52)	108	—	4	(961)
Amortissements cumulés des immobilisations corporelles ⁽¹⁾	(11 021)	(798)	108	65	4	(11 641)
Valeur nette comptable des immobilisations corporelles	5 538	(647)	—	(27)	(1)	4 863

⁽¹⁾ Les charges de l'exercice sont détaillées dans la Note 17.4 Amortissements et provisions.

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée en application d'IAS 36 - « Dépréciation d'actifs » durant la période présentée.

7. Immobilisations financières

L'évolution des immobilisations financières s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Dépôts et cautionnement versés
Valeur nette au 31 décembre 2024	406
Augmentations	3
Diminutions	—
Reclassements	—
Ecarts de conversion	(1)
Valeur nette au 30 juin 2025	409

8. Créances clients et autres actifs courants

8.1 CRÉANCES CLIENTS

<i>(en milliers d'euros)</i>	30 juin 2025	31 décembre 2024
Clients et comptes rattachés	1 837	2 977
Créances clients	1 837	2 977

Au 30 juin 2025, le solde des créances clients concerne principalement les créances non encaissées de Janssen, qui se composent de fournitures de produits déjà livrés pour 1,7 million d'euros.

8.2 AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	30 juin 2025	31 décembre 2024
Crédit d'impôt recherche à recevoir	4 792	3 369
Créances fiscales hors IS	1 185	1 104
Charges constatées d'avance	1 925	3 195
Autres créances	1 332	1 085
Autres actifs courants	9 234	8 753

Au 30 juin 2025, les 1,9 million d'euros de charges constatées d'avance concernent principalement des accords de recherche avec MD Anderson pour 1,1 millions d'euros, contre 1,2 million d'euros au 31 décembre 2024, de factures reçues pour des prestations de tiers au-delà de la période de clôture actuelle pour 0,8 million d'euros, principalement de prestations informatiques, d'assurance et autres contrats administratifs annuels contre 1,1 million d'euros au 31 décembre 2024 et 46 milliers d'euros liés aux achats de produits cliniques non encore consommés à la date de clôture contre 0,6 millions d'euros au 31 décembre 2024, cette baisse significative s'explique par la dynamique des produits cliniques vendus.

Les autres créances ont augmenté de 0,2 millions d'euros et sont principalement composées d'avances aux fournisseurs pour un montant de 1,3 million d'euros au 30 juin 2025 contre 1,1 millions d'euros au 31 décembre 2024. La plupart de ces avances de paiement ont été versés à une organisation de recherche sous contrat (CRO) et à un prestataire de services cliniques dans le cadre de la réalisation de l'étude NANORAY-312.

Crédit d'impôt recherche

La Société est éligible au CIR (Crédit d'Impôt Recherche) délivré par les administrations fiscales françaises et américaines.

L'évolution de la créance du CIR se présente comme suit :

(en milliers d'euros)

Créance au 31 décembre 2024	3 369
Produit CIR 2025 - Nanobiotix SA (1)	1 616
Produit CIR 2025 - Nanobiotix Corp (1)	(69)
Remboursement CIR 2024 - Nanobiotix Corp	(124)
Créance au 30 juin 2025	4 792

⁽¹⁾ Voir Note 16 - Produits des activités ordinaires.

9. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se répartissent comme suit :

(en milliers d'euros)	30 juin 2025	31 décembre 2024
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 693	5 309
Dépôts à terme	24 125	44 427
Trésorerie et équivalents de trésorerie	28 818	49 737

Au 30 juin 2025, la trésorerie et équivalents de trésorerie est en diminution de 20,9 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2024.

Les dépôts bancaires à court terme correspondent exclusivement aux opérations de dépôts à terme qui ont été réglées en juillet 2025.

10. Capital

10.1 CAPITAL ÉMIS

Analyse des opérations sur le capital

(en milliers d'euros sauf nombre d'actions)		Nature des opérations	Capital	Primes liées au capital	Nombre d'actions
Date					
31 décembre 2024			1 423	312 743	47 426 851
27 juin 2025	Augmentation de capital AGA 2023-P1 et AGA 2023-P2		24	—	809 820
30 juin 2025			1 447	312 743	48 236 671

Au 30 juin 2025, le capital social de la Société s'établit à 1 447 milliers d'euros, divisé en 48 236 671 actions ordinaires entièrement libérées d'un montant nominal de 0,03 €.

Affectation du résultat (perte)

Le résultat négatif de l'année 2023 de 68.1 millions d'euros a été intégralement affecté dans les réserves.

10.2 BONS DE SOUSCRIPTION DE PARTS DE CRÉATEUR D'ENTREPRISE (BSPCE), BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS (BSA), OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS (OSA) ET ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS (AGA)

Au 30 juin 2025, il existe trois types de valeurs mobilières et autres instruments valables donnant droit à une participation au capital de la Société : les bons de souscription d'actions (BSA), les bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) et les options de souscription d'achat d'actions (OSA).

Options de souscription d'actions (OSA)

Le Directoire, lors de la réunion du 18 février 2025, agissant en vertu des délégations accordées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue le 28 mai 2024, a décidé d'émettre au profit de certains salariés du Groupe 8 000 OSA chacune donnant à son titulaire le droit de souscrire une action ordinaire, d'une valeur nominale de 0,03 € et au prix de 3,36 € (prime d'émission incluse). Ces OSA sont régies par le plan 2025, destiné à régir les options de souscription d'actions adopté par le Directoire le 18 février 2025 (le « 2025 Stock Option Plan »).

Les OSA ordinaires pourront être exercées dans les conditions suivantes :

- un premier tiers des OSA ordinaires sera exerçable à compter du 18 février 2026 ;
- un second tiers des OSA ordinaires sera exerçable à compter du 18 février 2027 ;
- le solde, soit un tiers des OSA ordinaires, sera exerçable à compter du 18 février 2028 ;

sous réserve, pour chaque tranche, de la présence continue du bénéficiaire dans le Groupe au cours de la période de référence correspondante, et, dans tous les cas, au plus tard dans les dix ans suivant leur attribution, étant précisé que les OSA ordinaires qui n'auraient pas encore été exercées à l'expiration de cette période de dix années seraient caduques de plein droit.

Le Directoire, lors de la réunion du 16 mai 2025, agissant en vertu des délégations accordées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue le 28 mai 2024, a décidé d'émettre au profit de certains salariés du Groupe ainsi que des membres du Directoire 1 241 005 OSA chacune donnant à son titulaire le droit de souscrire une action ordinaire, d'une valeur nominale de 0,03 € et au prix de 2,97 € (prime d'émission incluse). Ces OSA sont régies par le plan 2023, destiné à régir les options de souscription d'actions adopté par le Directoire le 20 juillet 2023, et approuvé par l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société tenue le 27 juin 2023 (le « 2023 Stock Option Plan »).

Les OSA ordinaires pourront être exercées dans les conditions suivantes :

- un premier tiers des OSA ordinaires sera exerçable à compter du 16 mai 2026 ;
- un second tiers des OSA ordinaires sera exerçable à compter du 16 mai 2027 ;
- le solde, soit un tiers des OSA ordinaires, sera exerçable à compter du 16 mai 2028 ;

sous réserve, pour chaque tranche, de la présence continue du bénéficiaire dans le Groupe au cours de la période de référence correspondante, et, dans tous les cas, au plus tard dans les dix ans suivant leur attribution, étant précisé que les OSA ordinaires qui n'auraient pas encore été exercées à l'expiration de cette période de dix années seraient caduques de plein droit.

Attributions gratuites d'actions (AGA)

Aucun plan d'actions gratuites n'a été attribué au premier semestre 2025.

Au 30 juin 2025, les hypothèses sur la probabilité de réalisation des conditions de performance des BSPCE, BSA et OSA performance ont été mises à jour (voir Note 18 - *Paielements fondés sur des actions* des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités inclus dans le présent rapport).

11. Engagements de retraite

Analyse des provisions

(en milliers d'euros)	31 décembre 2024	Augmentation	Diminution ⁽¹⁾	Ecart de conversion	30 juin 2025
Indemnités de départ à la retraite	432	47	—	—	479
Total provisions - part non courante	432	47	—	—	479

Les hypothèses utilisées pour la détermination des indemnités de fin de carrière au 30 juin 2025 demeurent inchangées par rapport aux hypothèses utilisées au 31 décembre 2024. Voir la Note 11 - *Engagements de retraite des états financiers consolidés au 31 décembre 2024*.

12. Provisions

(en milliers d'euros)	31 décembre 2024	Augmentation	Diminution ⁽¹⁾	Ecart de conversion	30 juin 2025
Provisions pour litiges	341	7	(230)	—	118
Provisions pour charges	96	42	(90)	—	49
Total Provisions - part courante	438	49	(320)	—	167

Les provisions pour litiges comprennent exclusivement les litiges sociaux en cours. La diminution nette de 0,2 million d'euros enregistrée au premier semestre 2025 résulte du règlement de litiges.

13. Dettes financières

13.1 ANALYSE DES DETTES FINANCIÈRES

(en milliers d'euros)	30 juin 2025	31 décembre 2024
Dettes de location - part courante	1 247	1 261
Avance remboursable : Prêt BPI - part courante	535	689
Prêt Garanti par l'Etat - Part courante	2 522	2 543
Prêt BEI - part courante	430	430
Total des dettes financières courantes	4 735	4 924
Dettes de location - part non courante	2 385	2 969
Avance remboursable : Prêt BPI - part non courante	759	1 258
Prêt Garanti par l'Etat - Part non courante	307	1 547
Prêt BEI - part non courante	43 054	40 204
Total des dettes financières non courantes	46 505	45 978
Total des dettes financières	51 240	50 902

Le tableau ci-dessous présente le détail des variations des passifs résultant des activités de financement, y compris les variations découlant des flux de trésorerie et les variations non monétaires.

(en milliers d'euros)	Dettes de location	Avances de prêt BPI remboursables		Prêts PGE		Prêt BEI	Total
		Avance Bpifrance	Avance Curadigm Bpifrance	HSBC "PGE"	Bpifrance "PGE"		
Au 31 décembre 2024	4 230	1 606	342	1 891	2 198	40 635	50 902
Versement	—	—	—	—	—	—	—
Baisse des prêts et avances conditionnelles	—	(600)	(75)	(626)	(626)	—	(1 927)
Intérêts payés	(69)	—	—	(11)	(22)	(233)	(335)
Paiement des dettes locatives	(568)	—	—	—	—	—	(568)
Flux de trésorerie utilisés dans les activités de financement	(637)	(600)	(75)	(638)	(648)	(233)	(2 831)
Engagement de location de l'exercice	—	—	—	—	—	—	—
Impact de l'actualisation et coût amorti	—	3	8	(4)	(1)	(1 036)	(1 031)
Cumul des intérêts fixes	38	10	—	11	21	742	822
Cumul des variables d'intérêts	—	—	—	—	—	3 377	3 377
Flux non-cash des activités de financement	38	13	8	7	19	3 083	3 169
Au 30 Juin 2025	3 632	1 019	275	1 260	1 569	43 484	51 240
<i>Dont Courant</i>	1 247	438	97	1 260	1 262	430	4 735
<i>Dont Non-courant</i>	2 385	581	178	—	307	43 054	46 505

Dettes locatives

Les dettes de location correspondent au montant actualisé des loyers à payer sur la durée des contrats de location pour tous les contrats en cours entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 16. Pour la période présentée, les principaux contrats concernent les immeubles loués à Paris et à Villejuif.

Avance remboursable BPI

La Société a reçu des avances remboursables de la Banque Publique d'Investissement ("Bpifrance", anciennement "OSEO Innovation"). Les avances portent un intérêt de 1,56 %. Le remboursement des sommes dues au titre de la période s'élève à 0,6 million d'euros, tandis que le montant à rembourser correspond à 1,0 million d'euros (comme détaillé dans le tableau de la note 13.2 - *Échéances des dettes financières* des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités inclus dans le présent rapport).

En juin 2020, la Société a obtenu une avance conditionnelle de 0.5 million d'euros de Bpifrance, dont 0,4 million d'euros ont été reçus à la date de signature. L'avance est sans intérêt. Le remboursement des sommes dues au titre de la période s'élève à 0,1 million d'euros, tandis que le montant à rembourser correspond à 0,3 million d'euros (comme détaillé dans le tableau de la note 13.2 - *Échéances des dettes financières* des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités inclus dans le présent rapport).

Prêt Garanti par l'État

La Société a annoncé en Juin 2020 qu'elle avait reçu l'approbation d'un financement de la part de HSBC et de Bpifrance pour un montant de 5 millions d'euros chacun sous la forme de prêts garantis par l'État ("Prêts Garantis par l'État", ou "PGE" en France).

Ce prêt est comptabilisé au coût amorti avec un taux d'intérêt effectif de 0,31%. La période de remboursement de la dette s'étale de septembre 2022 et durera jusqu'à mi-2026.

Au 30 juin 2025, 0,6 million d'euros ont été remboursés sur le prêt PGE HSBC.

En juillet 2020, la Société a souscrit au second prêt PGE de 5 millions d'euros avec Bpifrance (le "Prêt PGE Bpifrance"). Le prêt PGE de Bpifrance a une durée de six ans et est garanti à 90 % par l'État français. A compter de la deuxième année de remboursement, le prêt génère des intérêts à un taux de 2,25 % par an, incluant une commission de garantie annuelle de l'État de 1,61 % par an. Le principal et les intérêts du prêt Bpifrance PGE doivent être remboursés en 20 versements trimestriels à partir du 31 octobre 2021 jusqu'au 26 juillet 2026.

Au 30 juin 2025, 0,6 million d'euros ont été remboursés sur le prêt PGE Bpifrance.

Prêt BEI

Au 30 juin 2025, la Société a comptabilisé la dette au coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif ("TIE") initial de 21,3% et en ajustant les sorties de flux de trésorerie de la dette estimées conformément aux prévisions révisées du chiffre d'affaires annuel lié au JNJ-1900 (NBTXR3) dans le cadre de l'accord de licence de la Société (montant et échéancier des flux).

L'emprunt auprès de la BEI s'élève à 43,5 millions d'euros au 30 juin 2025, contre 40,6 millions d'euros au 31 décembre 2024. L'augmentation de 2,8 millions d'euros sur le premier semestre clos le 30 juin 2025 comprend :

- les intérêts courus mais non échus fixes et variables pour un montant de 4,1 millions d'euros, partiellement compensés par
- le paiement de 0,2 million d'euros d'intérêts conformément à l'échéancier de remboursement.
- l'impact financier positif net de 1,0 million d'euros suite à la revalorisation du prêt BEI, correspondant à :
 - (i) la diminution des sorties de dette estimées au-delà de 2024 (avant effet d'actualisation) de 2,4 millions d'euros d'impact résultat positif,
 - (ii) partiellement compensée par un effet négatif de l'actualisation de 1,4 million d'euros.

Au 30 juin 2025, la juste valeur de la dette est estimée à 46,5 millions d'euros. La Société a estimé la juste valeur de la dette en utilisant la même méthodologie que celle utilisée à la date de renégociation. Ce faisant, la Société a conservé la même hypothèse de notation de crédit CCC. Cependant, essentiellement en raison d'une augmentation des spreads observée au 30 juin 2025 (par rapport décembre 2024), le taux d'actualisation moyen représentant les conditions de marché en vigueur au 30 juin 2025 a été estimé à 19,2 %.

13.2 ÉCHÉANCES DES DETTES FINANCIÈRES

Les échéanciers de remboursement des dettes financières à leur valeur nominale et incluant les intérêts à taux fixe et les paiements d'intérêts variables futurs ont été estimées sur la base des prévisions relatives aux étapes importantes et aux redevances se présentent comme suit :

(en milliers d'euros)	30 juin 2025				TOTAL
	À moins d'1 an	Entre 1 et 3 ans	Entre 3 et 5 ans	À plus de 5 ans	
Bpifrance	442	595	—	—	1 037
Avance Curadigm BPI taux 0	100	200	25	—	325
PGE - HSBC ⁽¹⁾	1 266	—	—	—	1 266
PGE - Bpifrance ⁽¹⁾	1 275	314	—	—	1 589
Emprunt BEI	467	22 027	44 891	30 366	97 751
Dettes de location	1 282	1 707	866	—	3 855
Total	4 831	24 843	45 781	30 366	105 822

⁽¹⁾ La Société prévoit selon les termes contractuels de rembourser les PGE – HSBC et Bpifrance sur une période de 5 ans avec un différé d'amortissement d'un an la première année (dernière mensualité étant en 2026).

(en milliers d'euros)	31 décembre 2024				TOTAL
	À moins d'1 an	Entre 1 et 3 ans	Entre 3 et 5 ans	À plus de 5 ans	
Bpifrance	800	837	—	—	1 637
Avance Curadigm BPI taux 0	100	200	75	—	375
PGE - HSBC ⁽¹⁾	1 272	631	—	—	1 903
PGE - Bpifrance ⁽¹⁾	1 289	948	—	—	2 237
Emprunt BEI	467	19 942	40 784	39 196	100 389
Dettes de location	1 282	2 131	866	216	4 495
Total	5 210	24 689	41 725	39 412	111 036

⁽¹⁾ La Société prévoit selon les termes contractuels de rembourser les PGE – HSBC et Bpifrance sur une période de 5 ans avec un différé d'amortissement d'un an la première année (dernière mensualité étant en 2026).

Les dettes comprennent le capital et taux d'intérêts fixes et variables de l'avance remboursable, de l'emprunt Bpifrance à taux zéro, du prêt de la BEI, les deux PGE ainsi que les dettes de locations. Ces montants reflètent les montants engagés au titre de ces contrats au 30 juin 2025.

Au 30 juin 2025, le tableau ci-dessus indique que le total des sorties de trésorerie prévues (non actualisées) au titre du prêt de la BEI s'élève à 97,8 millions d'euros, dont

- 33,7 millions d'euros au titre du principal et des intérêts à taux fixe à payer sur la durée du prêt,
- 19 millions d'euros restants à rembourser par anticipation selon les mécanismes suivants :
 - si la Société obtient des capitaux non dilutifs grâce à la conclusion d'un accord de développement commercial, un remboursement accéléré de ce nouveau paiement d'étape sera déclenché, ce qui entraînera un paiement au prorata du montant reçu, celui-ci ne pourra pas excéder 10% des paiements initiaux ou des paiements d'étapes reçus par la Société; et
 - si la Société conclut à l'avenir des opérations de financement par capitaux propres ou par dette des remboursements anticipés seront effectués avec un mécanisme égal à un pourcentage bas et progressif à appliquer à ces futures opérations de financement jusqu'à un montant total de 100 millions d'euros, sur une base cumulative, pourcentage qui sera augmenté à un chiffre moyen pour les financements supérieurs à 100 millions d'euros.
- et 45,1 millions d'euros au titre du paiement de redevances futures estimées, sur la base des prévisions de ventes attendues générées par les partenaires de la Société au cours de la période de six ans commençant à la commercialisation du JNJ-1900 (NBTXR3). (Voir les notes 4.4 - *Convention de financement avec la Banque européenne d'investissement* (« BEI ») et 13.1 - *Avance conditionnelle, prêt bancaire et prêts du gouvernement et des autorités publiques aux états financiers consolidés préparé conformément aux normes comptables IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2024*).

14. Fournisseurs, comptes rattachés et autres passifs courants

14.1 FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

(en milliers d'euros)	30 juin 2025	31 décembre 2024
Factures non parvenues - essais cliniques	7 413	15 550
Autres fournisseurs et comptes rattachés	4 226	4 484
Fournisseurs et comptes rattachés	11 639	20 036

Les dettes fournisseurs ne sont pas actualisées, dans la mesure où les montants n'ont pas d'échéance à plus d'un an.

Les factures non parvenues relatives aux essais cliniques ont diminué de 8,1 millions d'euros entre le 31 décembre 2024 et le 30 juin 2025. Cette diminution s'explique principalement par (i) le développement du NANORAY-312 en 2025, qui représente une facture non parvenue de 1,8 million d'euros au 30 juin 2025, contre 11,1 millions d'euros au 31 décembre 2024. Cette réduction reflète l'amendement signé en mars 2025, supprimant les obligations de financement de la Société pour l'étude 312 dans le cadre du transfert de sponsorship à Janssen, partiellement compensé par (ii) le développement de l'étude 1100 en 2025, soit une augmentation de la facture non parvenue à 5,3 millions d'euros au 30 juin 2025, contre 4,4 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Les autres dettes fournisseurs restent stables entre décembre 2024 et juin 2025.

14.2 AUTRES PASSIFS COURANTS

(en milliers d'euros)	30 juin 2025	31 décembre 2024
Dettes fiscales	415	537
Dettes sociales	5 872	6 334
Autres dettes	714	672
Autres passifs courants	7 000	7 543

Les dettes sociales sont principalement constituées des charges sociales et autres dettes salariales, à savoir les retenues patronales relatives aux actions gratuites, aux provisions pour primes et pour congés payés et aux charges sociales associées.

Les dettes sociales ont diminué de 0,5 million d'euros au cours du premier semestre 2025, principalement en raison du versement sur le premier semestre des primes provisionnées à la clôture précédente pour 0,9 million d'euros.

14.3 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE ET PASSIFS CONTRACTUELS

(en milliers d'euros)	30 juin 2025	31 décembre 2024
Produits constatés d'avance	50	61
Passifs de contrats courants	36 172	18 100
Produits constatés d'avance et passifs contractuels	36 222	18 161

Les passifs de contrats part courante sont comptabilisés conformément à la norme IFRS 15.

Les passifs contractuels courants ont augmenté de 18,1 millions d'euros pour atteindre 36,2 millions d'euros au 30 juin 2025. Le paiement initial reçu en 2021 de LianBio s'élevait à 16,5 millions d'euros et a été comptabilisé comme un passif contractuel, l'exécution de l'obligation de performance correspondante n'ayant pas encore commencé. Cette augmentation de 18,1 millions d'euros résulte des effets combinés des modifications apportées au contrat de licence Janssen et au contrat de licence Asie (anciennement Lianbio) dans la répartition du prix de transaction contraint (voir Note 16 - *Produits des activités ordinaires*).

14.4 PASSIFS DE REMBOURSEMENT

(en milliers d'euros)	30 juin 2025	31 décembre 2024
Passifs de remboursement - part non courante	4 105	27 778
Passifs de remboursement - part courante	3 273	7 835
Passifs de remboursement	7 378	35 613

Le passif de remboursement comptabilisé en décembre 2024, reflète l'obligation de remboursement liée aux modifications apportées à l'accord Janssen, signé au quatrième trimestre 2024.

Au 30 juin 2025, les passifs de remboursement ont diminué de 28,2 millions d'euros conformément à la modification de l'accord Janssen signé le 17 mars 2025.

Ces modifications ont été comptabilisées comme une modification de contrat selon IFRS 15, et ont entraîné une variation du prix de transaction, ainsi qu'une modification de la portée des obligations de performance, comptabilisées comme un rattrapage cumulé dans le compte de résultat consolidé et un passif de remboursement dans l'état consolidé de la situation financière (Note 16 - Produits des activités ordinaires).

15. Instruments financiers inscrits au bilan et effet sur le résultat

Analyse des instruments financiers inscrits au bilan et effet sur le résultat

	30 juin 2025			
(en milliers d'euros)	Valeur comptable au bilan	Juste valeur par le compte de résultat	Actif et Passifs financiers au coût amorti	Juste valeur ⁽¹⁾
Actifs financiers				
Immobilisations financières	409	—	409	409
Clients et comptes rattachés	1 837	—	1 837	1 837
Trésorerie et équivalents de trésorerie	28 818	—	28 818	28 818
Total	31 064	—	31 064	31 064
Dettes financières				
Dettes financières - part non courante	46 505	—	46 505	49 508
Dettes financières - part courante	4 735	—	4 735	4 753
Fournisseurs et comptes rattachés	11 639	—	11 639	11 639
Total	62 879	—	62 879	65 900

⁽¹⁾ La juste valeur des dettes financières courantes et non courantes incluant les prêts, les avances remboursables de Bpifrance, le prêt BEI et les prêts garantis par l'État HSBC et Bpifrance, a été évaluée en utilisant des données non observables de "niveau 3", dans la classification IFRS 13 de la juste valeur.

31 décembre 2024

(en milliers d'euros)

	Valeur comptable au bilan	Juste valeur par le compte de résultat	Actif et Passifs financiers au coût amorti	Juste valeur (1)
Actifs financiers				
Immobilisations financières	406	—	406	406
Clients et comptes rattachés	2 977	—	2 977	2 977
Trésorerie et équivalents de trésorerie	49 737	—	49 737	49 737
Total	53 120	—	53 120	53 120
Dettes financières				
Dettes financières - part non courante	45 978	—	45 978	48 443
Dettes financières - part courante	4 924	—	4 924	4 924
Fournisseurs et comptes rattachés	20 035	—	20 035	20 035
Total	70 936	—	70 936	73 402

(1) La juste valeur des dettes financières courantes et non courantes incluant les prêts, les avances remboursables de Bpifrance, le prêt BEI et les prêts garantis par l'État HSBC et Bpifrance, a été évaluée en utilisant des données non observables de " niveau 3 ", dans la classification IFRS 13 de la juste valeur.

Gestion des risques financiers

Les principaux instruments financiers détenus par la Société sont classés en trésorerie et équivalents de trésorerie. L'objectif de la gestion de ces instruments est de permettre le financement des activités de la Société. La politique de la Société est de ne pas utiliser d'instruments financiers à des fins de spéculation. La Société n'utilise pas d'instrument financier dérivé.

Les risques financiers principaux auxquels la Société est exposée sont les risques de liquidité, de change, de crédit et de taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité découle des engagements financiers de la Société et des dépenses importantes liées au développement et à la fabrication de produits nanotechnologiques et à la réalisation d'études cliniques.

Les activités de la Société ont consommé des liquidités importantes depuis sa création. Le développement de produits candidats, y compris la conduite d'essais cliniques, est coûteux, long et risqué, et la Société prévoit de continuer à subir des pertes importantes à court terme. Par conséquent, la Société continuera d'avoir besoin de capitaux supplémentaires substantiels pour poursuivre ses activités de développement clinique et, potentiellement, se lancer dans des activités de commercialisation.

La gestion du risque de liquidité vise à garantir que la Société dispose de liquidités et de ressources financières suffisantes pour faire face à ses obligations présentes et futures.

La Société établit des prévisions de trésorerie à court terme et des prévisions de flux de trésorerie opérationnels annuels dans le cadre de ses procédures budgétaires.

Une gestion prudente du risque de liquidité implique de maintenir des liquidités suffisantes, d'avoir accès à des ressources financières par le biais de facilités de crédit appropriées et de pouvoir dénouer des positions de marché.

À la date des présents états financiers consolidés, la Société estime, compte tenu de sa structure de coûts actuelle et de ses engagements de dépenses prévisionnels, être en mesure de financer ses activités jusqu'à mi-2026 (voir Note 2. – Informations générales, déclaration de conformité et base de présentation pour plus de détails).

Risque de change

La monnaie fonctionnelle de Nanobiotix S.A. est l'euro. L'exposition au risque de change résulte principalement de certains de ses revenus et des comptes bancaires libellés en dollars américains. Dans le cadre de l'Accord Janssen, et l'accord de licence Asie (ancien contrat LianBio), la Société a reçu des paiements en dollars américains.

En outre, la Société est également exposée par le biais de transactions intragroupes entre Nanobiotix S.A. et sa filiale américaine, pour lesquelles la monnaie fonctionnelle est le dollar américain, ainsi que par des relations commerciales avec des clients et des fournisseurs en dehors de la zone euro.

À ce stade de son développement, la Société n'a pas mis en place d'instrument de couverture pour protéger son activité contre les fluctuations des taux de change. Toutefois, une augmentation significative de son activité commerciale en dehors de la zone euro pourrait entraîner une exposition accrue au risque de change, les besoins en fonds de roulement de la Société étant principalement libellés en euros. Dans ce cas, elle pourrait mettre en place une politique de couverture adaptée à ces risques.

Risque de crédit

Le risque de crédit provient de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des instruments financiers dérivés et des dépôts auprès des banques et d'autres établissements financiers, ainsi que des expositions liées au crédit client, notamment les créances non réglées et aux engagements opérationnels.

Le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers courants n'est pas significatif au regard de la notation et de la taille des établissements financiers cocontractants.

L'exposition de la Société au risque de crédit provient principalement des créances commerciales liées à son client (Janssen) au 30 juin 2025. En raison du nombre limité de clients, la Société surveille de manière appropriée ses créances ainsi que leur paiement et leur apurement. La société ne conclut de telles transactions qu'avec des contreparties très réputées et financièrement saines.

Risque de taux d'intérêt

L'exposition de la Société au risque de taux d'intérêt concerne principalement les équivalents de trésorerie et les titres de placement, à savoir des dépôts à terme. Les variations de taux d'intérêt ont une incidence directe sur le taux de rémunération de ces placements et les flux de trésorerie générés.

Au 30 juin 2025, les emprunts émis par la Société sont exclusivement des emprunts à taux fixe et notre exposition au risque de taux et de marché est donc jugée faible.

Les intérêts variables sur le prêt de la BEI sont basés sur des redevances et ne sont pas soumis aux risques de taux du marché.

16. Produits des activités ordinaires

Les principes comptables de reconnaissance des revenus utilisés pour préparer les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités pour le semestre clos le 30 juin 2025 sont identiques à ceux utilisés pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, comme indiqué ci-dessous.

Suite aux accords signés au quatrième trimestre 2024 détaillant les modalités de transfert du sponsorship de l'essai pivot de phase 3 NANORAY-312 en cours dans le cancer de la tête et du cou à Janssen (voir Note 16 - *Produits des activités ordinaires* des états financiers consolidés au 31 décembre 2024), la Société a signé un avenant avec Janssen le 17 mars 2025.

L'avenant prévoit que Janssen assumera la quasi-totalité des coûts restants de l'essai pivot de phase 3 en cours jusqu'à son achèvement, à l'exception d'une partie limitée des coûts qui continueront d'être couverts par la Société.

Cet avenant vise à améliorer la liquidité à court terme de la Société en :

- réduisant son obligation sur des paiements probables à effectuer à court terme au titre des coûts de développement de l'essai pivot de phase 3 NANORAY-312 en cours ; et
- révisant des futurs paiements d'étape potentiels pour un total de 105 millions de dollars au titre du Contrat de licence Janssen et du Contrat de Licence Asie.

Cet avenant a été considéré et comptabilisé comme une modification de contrat selon la norme IFRS 15, modifiant les prix de transaction restants du Contrat de licence Janssen et du Contrat de Licence Asie, initialement traités comme des contrats distincts aux fins de la norme IFRS 15. Compte tenu des interdépendances de prix entre les deux effets de l'amendement, comme décrit ci-dessus, la modification de contrat a été appliquée aux deux contrats.

L'amendement ne modifie pas le périmètre des contrats initiaux, mais l'impact global de la modification de contrat est une augmentation significative du prix de transaction contraint restant des contrats combinés (Contrat Janssen et Contrat de Licence Asie), tandis que les obligations de performance des paiements d'étape demeurent inchangées.

L'impact positif net sur le prix de transaction contraint du Contrat Janssen a été comptabilisé comme un ajustement de rattrapage cumulé, les biens ou services restants au titre du contrat de licence n'étant pas distincts. En conséquence, le chiffre d'affaires du semestre clos le 30 juin 2025 inclut un impact positif ponctuel de 21,2 millions d'euros, directement attribuable à la modification du contrat décrite ci-dessus.

Conformément à la norme IFRS 15, l'obligation de financement envers Janssen a été réduite à un passif de remboursement net s'élevant à 7,4 millions d'euros au 30 juin 2025. Voir la Note 14.4 – *Passifs de remboursement*.

Les effets combinés de la modification sur les deux contrats de licence ont également entraîné l'affectation de 18,1 millions d'euros du prix de transaction contraint au contrat de licence Asie, qui a été comptabilisé comme passif contractuel connexe, l'exécution de l'obligation de performance correspondante n'ayant pas encore commencé. Voir la Note 14.3 – *Produits constatés d'avance et passifs contractuels*.

Analyse du chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation

Le tableau ci-après résume le chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation de la Société durant les premiers semestres 2025 et 2024 :

(en milliers d'euros)	30 juin 2025	30 juin 2024
Services	21 522	3 787
Autres ventes	3 406	2 376
Total Chiffre d'affaires	24 928	6 163
Crédit d'impôt recherche	1 616	2 334
Subventions	67	36
Autres produits	26	756
Total Autres produits d'exploitation	1 710	3 126
Total Chiffre d'affaires et Autres produits d'exploitation	26 638	9 289

Total du chiffre d'affaires

Au 30 juin 2025, le chiffre d'affaires total a atteint 24,9 millions d'euros, composé des éléments suivants :

- Revenus de "Services" incluant (i) un produit ponctuel de 21,2 millions d'euros directement attribuable à l'impact de la modification contractuelle ayant eu lieu sur le semestre clos le 30 juin 2025, venant compenser l'impact du chiffre d'affaire négatif constaté sur l'exercice 2024: les avenants signés au cours du dernier trimestre 2024 avaient significativement réduit le prix de transaction du contrat de licence, car l'obligation de performance de service R&D avait été remplacée par une obligation de financement de la Société vis-à-vis de Janssen, alors que l'avenant signé en mars 2025 n'a pas modifié le périmètre des obligations de performance de la Société, mais a augmenté le prix de transaction restant de l'accord global de licence, (ii) et d'autres produits de services liés à la refacturation du transfert de technologie et d'assistance technique à Janssen pour un montant de 0,4 million d'euros.
- "Autres ventes" s'élevant à 3,4 millions d'euros liés aux fournitures cliniques de produits à Janssen pour le semestre clos le 30 juin 2025.

Pour le semestre clos le 30 juin 2024, le chiffre d'affaires de la Société de 6,2 millions d'euros comprend principalement (i) le chiffre d'affaires «Services» lié au transfert de la licence à Janssen et aux services de R&D rendus au prorata de l'achèvement des études en cours, pour un montant total de 2,7 millions d'euros ; (ii) le revenu de "Services" lié à la refacturation du transfert de technologie et d'assistance technique pour 1,1 million d'euros ; (iii) et le montant de 2,4 million d'euros d'« Autres ventes » liées à l'approvisionnement en produits cliniques à Janssen.

Crédit d'impôt recherche

Le crédit d'impôt recherche est passé de 2,3 millions d'euros en 2024 à 1,6 million d'euros en 2025, principalement en raison de l'exclusion d'un fournisseur majeur du périmètre du CIR en 2025.

Subventions

NANOBIOTIX

Les subventions comprennent le Bpifrance Deep Tech Grant reçu par la Société dont 67 milliers d'euros ont été comptabilisés en autres produits sur le semestre clos le 30 juin 2025, contre 36 milliers d'euros au titre du semestre clos le 30 juin 2024.

Autres

Le poste « Autres » comprend principalement des produits pour refacturation de services, dans le cadre du « GTCA » pour un montant total de 26 milliers d'euros au 30 juin 2025 contre 0,5 million d'euros pour la refacturation de services et 0,2 M€ pour les prestations de fournitures au 30 juin 2024.

17. Charges opérationnelles

17.1 FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

(en milliers d'euros)	30 juin 2025	30 juin 2024
Achats, sous-traitance et autres charges	(7 489)	(15 105)
Charges du personnel (dont paiements fondés sur des actions)	(6 430)	(6 199)
Amortissements et provisions ⁽¹⁾	(610)	(682)
Total des frais de recherche et de développement	(14 529)	(21 987)

⁽¹⁾ voir Note 17.4 - Amortissements et provisions.

Les achats, la sous-traitance et les autres dépenses de R&D ont diminué de 7,6 millions d'euros pour le semestre clos le 30 juin 2025 par rapport à la même période en 2024. Cet écart favorable est principalement lié au transfert du sponsorship de l'étude 312 à Janssen, incluant la modification de l'accord Janssen signé en mars 2025, entraînant la suppression des obligations de financement sur l'étude 312.

Les charges de personnel de R&D ont augmenté de 0,2 million d'euros, soit de 3.7 % pour le semestre clos le 30 juin 2025 par rapport à la même période en 2024, qui s'explique principalement par l'étalement des charges sociales liées à l'attribution d'options d'achat d'actions entre 2025 et 2024 pour 0,2 million d'euros.

17.2 FRAIS COMMERCIAUX, GENERAUX ET ADMINISTRATIFS

(en milliers d'euros)	30 juin 2025	30 juin 2024
Achats, honoraires et autres charges	(4 334)	(4 183)
Charges du personnel (dont paiements fondés sur des actions)	(7 040)	(6 336)
Amortissements et provisions ⁽¹⁾	80	(301)
Total des frais commerciaux, généraux et admin.	(11 294)	(10 819)

⁽¹⁾ voir Note 17.4 Amortissements et provisions.

Les achats, honoraires et autres dépenses ont augmenté de 0,2 million d'euros pour le semestre clos le 30 juin 2025 par rapport à la même période en 2024, les dépenses SG&A ayant été étroitement surveillées et sont restées relativement stables à celles de l'année précédente.

Les charges de personnel de SG&A ont augmenté de 0,7 million d'euros, soit de 11,1%, pour le semestre clos le 30 juin 2025 par rapport à la même période en 2024. Cette variation s'explique principalement par l'étalement des charges sociales liées à l'attribution d'options de souscription d'actions pour 0,3 million d'euros, et par des indemnités de départ suite à une réaffectation de ressources pour 0,2 million d'euros.

Les charges d'amortissement des SG&A ont diminué de 0,4 million d'euros suite à la reprise de provision constatée au cours du premier semestre 2025 suite aux règlements des litiges.

17.3 CHARGES DE PERSONNEL

(en milliers d'euros)	30 juin 2025	30 juin 2024
Salaires	(7 182)	(7 238)
Charges sociales	(4 088)	(3 324)
Paiements fondés sur des actions	(2 161)	(1 940)
Engagements de retraite	(40)	(33)
Total des charges du personnel	(13 470)	(12 535)
Effectifs moyens	104	105
Effectifs en fin de période	103	110

Au 30 juin 2025, la Société compte 103 collaborateurs, dont 72 en R&D et 31 en frais commerciaux, généraux et administratifs contre 110 au 30 juin 2024 dont 77 en R&D et 33 en frais commerciaux, généraux et administratifs.

Les salaires sont restés stables au cours du semestre clos le 30 juin 2025 par rapport à la même période en 2024.

Au premier semestre 2025, les charges sociales y afférentes ont augmenté de 22,9 %, soit de 0,8 million d'euros, principalement en raison de l'étalement des charges sociales liées à l'attribution d'options d'achat d'actions pour 0,5 million d'euros.

Conformément à la norme IFRS 2 – « *Paielements fondés sur des actions* », le poste « Paielements fondés sur des actions » figurant dans le compte de résultat consolidé correspond à l'amortissement de la juste valeur des plans d'options octroyés par la Société au cours de l'exercice. Les charges relatives aux paiements fondés sur des actions s'établissent à 2,2 million d'euros au 30 juin 2025, contre 1,9 million d'euros au 30 juin 2024 (voir Note 18 - *Paielements fondés sur des actions*).

17.4 AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Le tableau ci-dessous présente les amortissements et provisions analysés par fonction :

(en milliers d'euros)	30 juin 2025		
	Frais de recherche et développement	Frais commerciaux, généraux et administratifs	Total
Amortissement des immobilisations incorporelles	(2)	(1)	(2)
Amortissement des immobilisations corporelles	(645)	(152)	(798)
Utilisation des provisions pour litiges et charges	80	240	320
Dotation des provisions pour litiges et charges	(43)	(7)	(49)
Total des amortissements et provisions	(610)	80	(529)
Total des provisions d'engagements de retraite (IAS 19) ⁽¹⁾	(27)	(13)	(40)
Total des amortissements et provisions	(637)	68	(569)

(1) Les détails de la provision pour obligations au titre des prestations de retraite sont fournis dans la Note 11

(en milliers d'euros)	30 juin 2024		
	Frais de recherche et développement	Frais commerciaux, généraux et administratifs	Total
Amortissement des immobilisations incorporelles	(1)	—	(2)
Amortissement des immobilisations corporelles	(621)	(164)	(785)
Utilisation des provisions pour litiges et charges	—	14	14
Dotation des provisions pour litiges et charges	(60)	(150)	(210)
Total des amortissements et provisions	(682)	(301)	(983)
Total des provisions d'engagements de retraite (IAS 19) ⁽¹⁾	(23)	(10)	(33)
Total des amortissements et provisions	(705)	(311)	(1 016)

(1) Les détails de la provision pour obligations au titre des prestations de retraite sont fournis dans la Note 11

17.5 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

(en milliers d'euros)	30 juin 2025	30 juin 2024
Autres charges non récurrentes	(12)	(137)
Autres produits non récurrents	5	3
Total des autres produits et charges opérationnels	(7)	(134)

Au 30 juin 2025, la Société n'a pas enregistré d'autres produits et charges non récurrents significatifs.

NANOBIOTIX

Au 30 juin 2024, les autres charges non récurrentes concernent principalement des indemnités de licenciement pour un montant de 129 milliers d'euros.

18. Paiements fondés sur des actions

Analyse des paiements fondés sur des actions

Des options sur actions (OSA), des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE), des bons de souscription d'actions (BSA) et des attributions gratuites d'actions (AGA) ont été attribués aux dirigeants et employés, ainsi qu'aux membres du Conseil de Surveillance et à des consultants du Groupe. Dans certains cas, l'exercice des options sur actions, des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise et des bons de souscription d'actions est subordonnée à des conditions de performance. La Société n'est tenue par aucune obligation contractuelle ou implicite de régler les options en numéraire.

Le nombre de BSPCE, BSA, OSA et AGA en circulation au 30 juin 2025 et leurs principales caractéristiques sont détaillés ci-après :

Plans de BSPCE en circulation au 30 juin 2025 :

	BSPCE 2015-1	BSPCE 2015-3	BSPCE 2016 O	BSPCE 2016 P	BSPCE 2017 O	BSPCE 2017 P
Date(s) d'assemblée(s)	18-juin-14	18-juin-14	25-juin-15	25-juin-15	23-juin-16	23-juin-16
Date d'attribution par le Directoire	10-févr.-15	10-juin-15	2-févr.-16	2-févr.-16	7-janv.-17	7-janv.-17
Nombre total de BSPCE autorisés	450 000	450 000	450 000	450 000	450 000	450 000
Nombre total de BSPCE attribués	71 650	53 050	126 400	129 250	117 650	80 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	71 650	53 050	126 400	129 250	117 650	80 000
dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux:	24 000	0	23 500	23 500	26 400	32 000
dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par Laurent LEVY	24 000	0	23 500	23 500	26 400	32 000
Nombre de bénéficiaires non mandataires	13	42	43	50	42	3
Point de départ de l'exercice des BSPCE	10/02/2016	10/06/2016	02/02/2017	02/02/2016	07/01/2017	07/01/2017
Date d'expiration des BSPCE	10/02/2025	10/06/2025	02/02/2026	02/02/2026	07/01/2027	07/01/2027
Prix d'exercice des BSPCE	18,57 €	20,28 €	14,46 €	14,46 €	15,93 €	15,93 €
Nombre d'actions souscrites à la date du document	—	—	333	—	—	0
Nombre total de BSPCE annulés ou caducs à la date du document	71 650	53 050	29 250	31 150	20 600	0
Nombre total de BSPCE restants à la date du document	—	—	96 817	98 100	97 050	80 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites à la date du document	—	—	96 817	98 100	97 050	80 000
Nombre total maximum d'actions pouvant être souscrites lors de l'exercice de tous les BSPCE en circulation (en supposant que toutes les conditions d'exercice desdites BSPCE soient remplies)	—	—	96 817	98 100	97 050	80 000

Plans de BSA en circulation au 30 juin 2025 :

	BSA 2015-1	BSA 2015-2 (a)	BSA 2018-2	BSA 2019-1	BSA 2020	BSA 2021 (a)
Date(s) d'assemblée(s)	18-juin-14	18-juin-14	23-mai-18	23-mai-18	11-avr.-19	30-nov.-20
Date d'attribution par le Directoire	10-févr.-15	25-juin-15	27-juil.-18	29-mars-19	17-mars-20	20-avr.-21
Nombre total de BSA autorisés	100 000	100 000	140 000	140 000	500 000	650 000
Nombre total de BSA attribués	26 000	64 000	5 820	18 000	18 000	48 103
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	26 000	64 000	5 820	18 000	18 000	48 103
dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux:	15 000	—	—	12 700	14 024	—
Anne-Marie GRAFFIN	5 000	—	—	2 900	3 843	—
Enno SPILLNER	3 000	—	—	4 000	3 829	—
Alain HERRERA	5 000	—	—	2 900	3 195	—
Gary PHILLIPS	—	—	—	—	—	—
Nombre de bénéficiaires non mandataires	2	1	1	1	1	1
Point de départ de l'exercice des BSA	10/02/2015	25/06/2015	27/07/2018	29/03/2019	17/03/2020	20/04/2021
Date d'expiration des BSA	10/02/2025	25/06/2025	27/07/2028	29/03/2029	17/03/2030	20/04/2031
Prix d'émission des BSA	4,87 €	5,00 €	2,36 €	1,15 €	0,29 €	2,95 €
Prix d'exercice des BSA	17,67 €	19,54 €	16,10 €	11,66 €	6,59 €	13,47 €
Nombre d'actions souscrites à la date du document	—	—	—	—	—	—
Nombre total de BSA annulés ou caducs à la date du document	26 000	64 000	—	—	—	33 672
Nombre total de BSA restants à la date du document	—	—	5 820	18 000	18 000	14 431
Nombre total d'actions pouvant être souscrites à la date du document	—	—	—	—	—	—
Nombre total maximum d'actions pouvant être souscrites lors de l'exercice de tous les BSA en circulation (en supposant que toutes les conditions d'exercice desdites BSA soient remplies)	—	—	5 820	18 000	18 000	14 431

Plans des OSA en circulation au 30 juin 2025 :

	OSA 2016-1 P	OSA 2016-2	OSA 2017 O	OSA 2018	OSA 2019-1	OSA 2019 LLY	OSA 2020	OSA 2021-04 O
Date(s) d'assemblée(s)	25-juin-15	23-juin-16	23-juin-16	14-juin-17	23-mai-18	11-avr.-19	11-avr.-19	30-nov.-20
Date d'attribution par le Directoire	2-févr.-16	3-nov.-16	7-janv.-17	6-mars-18	29-mars-19	24-oct.-19	11-mars-20	20-avr.-21
Nombre total de OSA autorisés	450 000	450 000	450 000	526 800	648 000	500 000	500 000	850 000
Nombre total de OSA attribués	6 400	4 000	3 500	62 000	37 500	500 000	407 972	143 200
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	6 400	4 000	3 500	62 000	37 500	500 000	407 972	143 200
dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux:	—	—	—	—	—	500 000	180 000	—
dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par Laurent LEVY	—	—	—	—	—	500 000	120 000	—
dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par Anne-Juliette HERMANT	—	—	—	—	—	—	60 000	—
dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par Bart VAN RHIJN	—	—	—	—	—	—	—	—
dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par Louis Kayitalire	—	—	—	—	—	—	—	—
Nombre de bénéficiaires non mandataires	2	1	2	5	12	—	104	13
Point de départ de l'exercice des OSA	02/02/2017	03/11/2017	08/01/2018	07/03/2019	30/03/2021	24/10/2019	11/03/2021	20/04/2022
Date d'expiration des OSA	02/02/2026	03/11/2026	07/01/2027	06/03/2028	29/03/2029	24/10/2029	11/03/2030	20/04/2031
Prix d'exercice des OSA	13,05 €	14,26 €	14,97 €	12,87 €	11,08 €	6,41 €	6,25 €	13,74 €
Nombre d'actions souscrites à la date du document	—	—	—	—	—	—	—	—
Nombre total de OSA annulés ou caducs à la date du document	6 000	—	3 000	12 000	12 750	—	47 265	104 668
Nombre total de OSA restants à la date du document	400	4 000	500	50 000	24 750	500 000	360 707	38 532
Nombre total d'actions pouvant être souscrites à la date du document	400	4 000	500	50 000	24 750	—	360 707	38 532
Nombre total maximum d'actions pouvant être souscrites lors de l'exercice de tous les OSA en circulation (en supposant que toutes les conditions d'exercice desdites OSA soient remplies)	400	4 000	500	50 000	24 750	500 000	360 707	38 532

	OSA 2021-04 P	OSA 2021-06 P	OSA 2021-06 O	OSA 2022 06 P	OSA 2022 06 O	OSA 2023 O	OSA 2024 O	OSA 2025-01 O	OSA 2025-02 O
Date(s) d'assemblée(s)	30-nov.-20	30-nov.-20	28-avr.-21	30-nov-20	28-avr-21	27-juin-23	27-juin-23	28-mai-24	28-mai-24
Date d'attribution par le Directoire	20-avr.-21	21-juin-21	21-juin-21	22-juin-22	22-juin-22	20-juil-23	23-mai-24	18-fev-25	16-mai-25
Nombre total de OSA autorisés	1 000 000	1 000 000	850 000	1 000 000	850 000	1 700 000	1 700 000	1 700 000	1 700 000
Nombre total de OSA attribués	428 000	60 000	60 000	170 400	410 500	338 860	1 224 780	8 000	1 241 005
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	428 000	60 000	60 000	170 400	410 500	338 860	1 224 780	8 000	1 241 005
dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux:	240 000	60 000	60 000	—	245 000	298 860	930 000	—	945 000
dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par Laurent LEVY	180 000	—	—	—	150 000	200 116	500 000	—	505 000
dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par Anne-Juliette HERMANT	60 000	—	—	—	35 000	33 354	90 000	—	100 000
dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par Bart VAN RHIJN	—	60 000	60 000	—	60 000	65 390	180 000	—	190 000
dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par Louis KAYITALIRE	—	—	—	—	—	—	160 000	—	150 000
Nombre de bénéficiaires non mandataires	14	—	—	83	49	2	107	2	105
Point de départ de l'exercice des OSA	20/04/2022	21/06/2022	21/06/2022	22/06/2023	22/06/2023	20/7/2023	23/05/2024	18/02/2025	16/05/2025
Date d'expiration des OSA	20/04/2031	21/06/2031	21/06/2031	22/06/2032	22/06/2032	20/7/2033	23/05/2034	18/02/2035	16/05/2035
Prix d'exercice des OSA	13,74 €	12,99 €	12,99 €	4,16 €	4,16 €	5,00 €	5,81 €	3,36 €	2,97 €
Nombre d'actions souscrites à la date du document	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Nombre total de OSA annulés ou caducs à la date du document	87 400	—	—	46 620	30 500	20 000	5 250	—	1
Nombre total de OSA restants à la date du document	340 600	60 000	60 000	123 780	380 000	318 860	1 219 530	8 000	1 241 004
Nombre total d'actions pouvant être souscrites à la date du document	—	—	60 000	—	380 000	106 288	406 510	—	—
Nombre total maximum d'actions pouvant être souscrites lors de l'exercice de tous les OSA en circulation (en supposant que toutes les conditions d'exercice desdites OSA soient remplies)	340 600	60 000	60 000	123 780	380 000	318 860	1 219 530	8 000	1 241 004

NANOBIOTIX

Plans d'AGA en circulation au 30 juin 2025 :

	AGA 2023 - P1	AGA 2023 - P2
Date(s) d'assemblée(s)	27-Jun-23	27-Jun-23
Date d'attribution par le Directoire	27-Jun-23	27-Jun-23
Nombre total de AGA autorisés	1 200 000	1 200 000
Nombre total de AGA attribués	427 110	439 210
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	427 110	439 210
dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux:	298 860	293 470
dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par Laurent LEVY	200 116	200 116
dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par Anne-Juliette HERMANT	33 354	33 354
dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par Bart VAN RHIJN	65 390	65 390
Nombre de bénéficiaires non mandataires	88	87
Date d'acquisition (fin de la période d'acquisition)	27/06/2025	27/06/2025
Nombre d'actions souscrites à la date du document	392 060	417 760
Nombre total de AGA annulés ou caducs à la date du document	35 050	21 450
Nombre total de AGA restants à la date du document	—	—
Nombre total d'actions pouvant être souscrites à la date du document	—	—
Durée de la période de conservation	1 année	1 année

	BSPCE	BSA	OSA	Total
Nombre total de titres en circulation au 30 juin 2025	371 967	56 251	4 730 663	5 158 881

Les méthodes d'évaluation utilisées pour estimer la juste valeur des options d'achat d'actions et des bons de souscription d'actions sont décrites ci-après :

- Le prix d'exercice est basé sur le prix de l'action à la date d'attribution,
- Le taux sans risque a été déterminé en fonction de la durée de vie moyenne des instruments; et
- La volatilité a été déterminée sur la base d'un échantillon de sociétés cotées du secteur des biotechnologies à la date d'attribution et pour une durée égale à la durée du bon de souscription ou de l'option.

Les conditions de performance de tous les plans ont été évaluées comme suit :

- les conditions de performance non liées au marché ont été analysées afin de déterminer la date probable d'exercice des bons de souscription et des options, et la dépense associée a été enregistrée en fonction de la probabilité que ces conditions se réalisent; et
- les conditions de performance liées au marché ont été directement incluses dans le calcul de la juste valeur des instruments.

Au 30 juin 2025, le détail des plans de paiement fondés sur des actions ayant une charge IFRS 2 restante est présenté dans les tableaux ci-dessous, reflétant les hypothèses concernant la probabilité que les conditions de performance non liées au marché soient remplies et l'impact comptable continu pour la période.

Plan	Cours de l'action (en euros)	Prix d'exercice (en euros)	Volatilité	Maturité	Taux sans risque	Taux de rendement	Valeur initiale du plan (en milliers d'euros)	Charge au 30.06.2025 (en milliers d'euros)	Charge au 30.06.2024 (en milliers d'euros)
OSA 2021-04 O	13.6	13.74	38,9 % - 37,8 % - 38,3 %	5,5 / 6 / 6,5	0,38 % / 0,33 % / 0,28 %	0,00 %	684	—	(4)
OSA 2021-04 P	13,60	13,74	39,10 %	10	0,03%	0,00%	1 816	48	77
OSA 2021-06 O	12.2	12.99	39,2 % - 37,9 % - 38,1 %	5,5 / 6 / 6,5	0,35 % / 0,30 % / 0,26 %	0,00 %	246	—	13
OSA 2021-06 P	12,20	12,99	39,10 %	10	0,13%	0,00%	212	12	12
OSA 2022-06 P	3.68	4.16	0.4008	10	0.0228	0,00 %	71	—	2
OSA 2022-06 O	3.68	4.16	42,06 % - 41,21 % - 40,65 %	5,5 / 6 / 6,5	1,83 % / 1,87 % / 1,90 %	0,00 %	580	23	57
OSA 2023-01 O	6.75	5	45,07 % - 44,11 % - 43,41 %	5,5 / 6,0 / 6,5	2,85 % / 2,83 % / 2,82 %	0,00 %	1 255	164	357
OSA 2024-01 O	5.19	5.81	53,30 % - 51,90 % - 50,70 %	5,4 / 5,9 / 6,4	3,00 % / 3,02 % / 3,02 %	0,00 %	3 107	837	194
OSA 2025-01 O	3.65	3.36	47,18 % / 47,43 % / 47,57 %	5,4 / 5,9 / 6,4	2,83 % / 2,91 % / 2,98 %	0,00 %	15	3	—
OSA 2025-02 O	3.74	2.97	47,56 % / 47,32 % / 47,43 %	5,4 / 5,9 / 6,4	2,53 % / 2,61 % / 2,70 %	0,00 %	2 523	186	—
Total OSA	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	1 273	708

NANOBIOTIX

Plan	Cours de l'action (en euros)	Prix d'exercice (en euros)	Volatilité	Maturité	Taux sans risque	Taux de rendement	Valeur initiale du plan (en milliers d'euros)	Charge au 30.06.2025 (en milliers d'euros)	Charge au 30.06.2024 (en milliers d'euros)
AGA 2023 - P1	4.87	0	n.a.	n.a.	3 % / 3,2 %	0,00 %	2 071	446	472
AGA 2023 - P2	4.87	0	n.a.	n.a.	3 % / 3,2 %	0,00 %	2 130	442	507
Total AGA	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	888	1 232

(en milliers d'euros)	BSPCE	BSA	OSA	AGA	Total
Charge au 30 juin 2025	—	—	1 273	888	2 161
(en milliers d'euros)	BSPCE	BSA	OSA	AGA	Total
Charge au 30 juin 2024	—	—	708	1 232	1 940

19. Résultat financier

(en milliers d'euros)	30 juin 2025	30 juin 2024
Revenus sur trésorerie et équivalents de trésorerie	598	1 499
Gains de change	47	1 888
Total des produits financiers	645	3 386
Charges d'intérêts	(4 174)	(3 772)
Impact net de l'évaluation, de l'actualisation et de catch-up sur la dette BEI	1 036	2 722
Charges d'intérêts IFRS 16	(69)	(89)
Pertes de change	(3 624)	(324)
Total des charges financières	(6 831)	(1 463)
Résultat financier	(6 186)	1 924

Revenus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

Pour le semestre clos le 30 juin 2025, le revenu de 0,6 million d'euros sur la trésorerie et équivalents de trésorerie est lié aux dépôts à court terme contre 1,5 million d'euros pour la période de six mois close le 30 juin 2024.

Charges d'intérêts

Pour le semestre clos le 30 juin 2025, les charges d'intérêts s'élèvent à 4,2 millions d'euros, principalement expliqués par les intérêts calculés sur le prêt BEI (voir Note 13 - *Dettes financières*), correspondant à la somme des intérêts à taux fixes et variables de la BEI pour 4,1 millions d'euros.

Pour le semestre clos le 30 juin 2024, les charges d'intérêts s'élèvent à 3,8 millions d'euros, principalement expliqués par les intérêts calculés sur le prêt BEI correspondant à la somme des intérêts à taux fixes et variables de la BEI pour 3,7 millions d'euros.

Impact net de l'évaluation, de l'actualisation et de catch-up sur la dette BEI

Pour le semestre clos le 30 juin 2025, l'impact net positif de l'actualisation et de catch-up suite à la revalorisation du prêt de la BEI s'élève à 1,0 million d'euros, correspondant à (i) la diminution des sorties de dette estimées au-delà de 2024 - avant effet d'actualisation - se traduisant par un effet positif de 2,4 millions d'euros sur le résultat, (ii) partiellement compensée par un effet négatif de l'actualisation de 1,4 million d'euros, (voir note 13 - *Dettes financières*).

Pour le semestre clos le 30 juin 2024, l'impact financier net positif de la revalorisation du prêt de la BEI de 2,7 millions d'euros correspondant à la variation de l'effet d'actualisation de 13,5 millions d'euros partiellement compensé par l'augmentation des sorties de dette estimées au-delà de 2023 - avant effet d'actualisation - de 10,8 millions d'euros, en raison des prévisions révisées du chiffre d'affaires net et des prévisions révisées des paiements initiaux et d'étape, en raison de la prise en compte de l'accord de licence signé avec Janssen signé le 7 juillet 2023. (Voir Note 13 - *Dettes financières*).

Gains et pertes de change

Pour la période de six mois close le 30 juin 2025, la Société a subi une perte de change nette de 3,6 millions d'euros, principalement liée aux dépôts à court terme en USD pour 3,5 millions d'euros.

Pour le semestre clos le 30 juin 2024, la Société a subi des gains de change nets de 1,6 millions d'euros, principalement liés aux dépôts à court terme réalisés en dollars américains pour 1,1 millions d'euros et à l'appréciation du dollar sur le compte bancaire HSBC libellé en dollars américains pour 0,5 million d'euros.

20. Information sectorielle

Conformément à IFRS 8 - *Secteurs opérationnels*, la présentation d'informations par secteur opérationnel repose sur l'organisation interne des activités de la Société. Elle reflète le point de vue de la direction et se base sur le reporting interne utilisé par les décideurs opérationnels, à savoir le directeur général et les présidents du directoire et du conseil de surveillance, pour affecter les ressources et évaluer la performance sur ces secteurs opérationnels.

La Société est présente dans un seul secteur opérationnel, à savoir la recherche et le développement de produits candidats qui exploitent les principes de la physique pour transformer le traitement du cancer. Le revenu net positif, tel que décrit en Note 16 – *Produits des Activités Ordinaires*, est reconnu principalement par la Société vis-à-vis d'un client principal, Janssen, localisé en Belgique. Les actifs, passifs et résultats opérationnels sont principalement situés en France.

21. Résultat par action

Analyse du résultat par action

	30 juin 2025	30 juin 2024
Résultat net (en milliers d'euros)	(5 383)	(21 872)
Nombre moyen pondéré d'actions	47 418	47 124
Résultat de base par action (en euros)	(0,11)	(0,46)
Résultat dilué par action (en euros)	(0,11)	(0,46)

Les instruments donnant un accès différé au capital (options sur actions, bons de souscription des fondateurs et bons de souscription) sont considérés comme anti-dilutifs car ils entraînent une diminution de la perte par action. Par conséquent, la perte diluée par action est identique à la perte de base par action, car tous les instruments de capitaux propres émis, représentant un total de 5 158 881 actions ordinaires supplémentaires potentielles, sont considérés comme anti-dilutifs.

22. Engagements

Les engagements hors bilan n'ont pas évolué de manière significative depuis le 31 décembre 2024, à l'exception des éléments suivants :

Engagements liés au contrat-cadre de services avec Janssen dédié à la fabrication clinique de JNJ-1900 (NBTXR3)

Le 22 décembre 2023, la Société a conclu un accord de services cadre (Master Service Agreement ou « MSA ») avec Janssen qui comprend la fabrication clinique et la fourniture de produits par la Société, ainsi que des services d'expertise technique et de développement, tels que définis dans l'Accord Janssen signé en juillet 2023.

Au titre de cet accord, au 30 juin 2025, la Société a reçu des bons de commande de Janssen (a) pour la livraison de matières premières et de lots cliniques et techniques de JNJ-1900 (NBTXR3) prévus au cours du second semestre 2025 pour un montant de 6,1 millions d'euros et (b) pour des services de transfert de technologie et d'assistance technique pour un montant de 0,2 million d'euros.

23. Parties liées

Rémunération des principaux dirigeants

Les rémunérations présentées ci-après, octroyées aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance ont été comptabilisées en charges au cours de la période présentée :

(en milliers d'euros)	30 juin 2025	30 juin 2024
Rémunérations, traitements et avantages en nature	1 159	1 120
Palements fondés sur des actions	1 723	1 517
Rémunération des membres du Conseil de Surveillance	212	86
Total de la rémunération des parties liées	3 094	2 722

Les modalités d'évaluation sont présentées en Note 18 - *Palements fondés sur des actions* des états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos au 31 décembre 2024.

Parties liées

Pour le semestre clos le 30 juin 2025, Johnson & Johnson Innovation – JJDC, filiale de Janssen, détenait environ 11,66 % des actions ordinaires en circulation de Nanobiotix. Nanobiotix et Janssen sont parties à l'accord Janssen, le « TSA » et l'« AAA », tels que décrits dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Par conséquent, Janssen peut être considéré comme une partie liée de Nanobiotix.

Au cours du semestre clos le 30 juin 2025, la Société a continué d'accompagner Janssen dans le processus de transition sur la réalisation de l'étude clinique NANORAY-312, et a continué de réaliser des transactions avec Janssen (Voir Note 16 - *Produits des activités ordinaires*). Les paiements entre les deux sociétés ainsi que les passifs et créances sont les suivants :

(en milliers d'euros)

Encaissements (Janssen envers Nanobiotix SA) / Créances

Paiements (Nanobiotix SA envers Janssen) / Dettes

Total

Paiements	Actifs/(Passifs)
7 387	1 837
—	(7 905)
7 387	(6 068)

24. Événements postérieurs à la clôture

Néant.

III. Attestation du responsable du rapport financier semestriel

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation au 30 juin 2025, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Paris, le 30 septembre 2025

Laurent LEVY
Président du Directoire

IV. Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton International

KPMG SA

Nanobiotix

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2025

**Rapport des commissaires aux comptes sur l'information
financière semestrielle**

GRANT THORNTON

Membre français de Grant Thornton International
29, rue du Pont
CS 20070
92200 Neuilly-sur-Seine
S.A.S. au capital de € 2 297 184
632 013 843 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

KPMG SA

Tour Egho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
775 726 417 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Nanobiotix

Période du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2025

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Nanobiotix, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34-norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note continuité d'exploitation de l'annexe des comptes semestriels consolidés résumés.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 30 septembre 2025,

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton International

KPMG SA

Virginie Palethorpe

Cédric Adens